

## Rapport de gestion de l'ordonnateur sur le compte financier 2024

Le vademecum relatif à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État publié par le Ministère de l'économie et des finances précise que « *le compte financier est obligatoirement accompagné d'un rapport de gestion établi par l'ordonnateur pour l'exercice écoulé. Ce document est distinct de l'annexe des comptes annuels produite par l'agent comptable. Le rapport de gestion représente le « corollaire », en exécution, de la note de l'ordonnateur ayant accompagné, en prévision, le vote du budget initial et des budgets rectificatifs.*

*En cohérence avec les éléments développés en prévision dans la note de l'ordonnateur, le rapport de gestion a pour objet de commenter et d'analyser :*

- *L'exécution budgétaire de l'exercice écoulé, en particulier au regard de la prévision budgétaire votée en budgets initial et rectificatif,*
- *L'équilibre financier qui en résulte (besoin de financement et sa couverture),*
- *La soutenabilité de l'exécution.*

*Dans ce cadre, il est notamment recommandé de présenter et commenter les taux d'exécution en dépenses et en recettes permettant de mesurer la qualité de la prévision budgétaire. Dans un premier temps, les événements imprévus pouvant justifier les écarts entre prévision et exécution seront expliqués de manière circonstanciée et, dans un second temps, les taux d'exécution de l'exercice écoulé seront analysés au regard des taux d'exécution des exercices antérieurs : en particulier, une récurrence de taux d'exécution inférieurs à 90 % doit interpellier quant à la sincérité des prévisions. »*

L'objet de la présente note porte sur le rapport de gestion de l'ordonnateur sur l'exercice budgétaire 2024. Il reprend une structure de présentation et d'analyse similaire à celle retenue dans les notes de l'ordonnateur pour le budget rectificatif de l'exercice 2024. Cela vise à permettre, pour les administrateurs et les autorités chargées du contrôle, d'une part, la compréhension des événements survenus durant l'exercice et leurs conséquences sur la situation financière de l'établissement et, d'autre part, la comparaison entre prévision et exécution. Enfin, le rapport de gestion relatif à l'exécution du budget de l'année 2024 permettra d'éclairer la présentation du premier budget rectificatif de l'année 2025, étant donné qu'après la clôture de l'exercice, il convient de reprogrammer sur l'exercice 2025 les opérations de dépenses et/ou de recettes n'ayant pu être réalisées en 2024, notamment dans le cadre des opérations pluriannuelles.

Ainsi, ce rapport de gestion présentera et analysera les écarts concernant les autorisations budgétaires et le solde budgétaire entre le budget rectificatif et le compte financier (partie 1). Il commentera ensuite les impacts des évolutions du solde budgétaire et des opérations non budgétaires sur l'équilibre financier de l'établissement et sa trésorerie (partie 2). Enfin, il analysera les conséquences de l'exécution 2024 sur la situation patrimoniale présentée avec le compte de résultat, la capacité d'autofinancement et le tableau de financement de l'investissement et la variation du fonds de roulement (partie 3).

# 1. Autorisations budgétaires

## 1.1. Tableau des emplois

Le plafond d'autorisations d'emplois État définitif pour l'année 2024 a été arrêté à 6 042 ETPT (Équivalent Temps Plein annuel Travaillé) par le Ministère, conforme à ce qui a été voté au budget rectificatif 2024.

Le Tableau 1 ci-dessous reprend les prévisions d'emplois votées au budget rectificatif et leur consommation sur l'exercice 2024 par statut d'emploi et par plafond.

Tableau 1 : plafonds d'autorisations d'emplois

Nombre d'ETPT	sous plafond État (1)		hors plafond État (2)		sous plafond Établissement (1) + (2)	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Statut d'emploi						
Titulaires	4 710	4 506	-	-	4 710	4 506
Contractuels	1 332	1 303	1 183	1 177	2 515	2 480
<b>Ensemble</b>	<b>6 042</b>	<b>5 809</b>	<b>1 183</b>	<b>1 177</b>	<b>7 225</b>	<b>6 986</b>
<b>Taux de consommation des emplois</b>	<b>96%</b>		<b>99%</b>		<b>97%</b>	

La consommation d'ETPT réelle au cours de l'exercice 2024 a été de 6 986 ETPT, soit une non consommation de 239 ETPT dont la quasi-totalité sur plafond État (233). Les titulaires représentent un peu moins des deux tiers des ETPT de l'établissement. À noter que parmi les 2 480 ETPT de personnels contractuels, 467 sont en CDI (18,8 %).

Il convient de préciser que le Conseil d'Administration arrête le plafond global des emplois. La limite des emplois autorisés porte, d'une part, sur le plafond des emplois fixé par l'État et, d'autre part, sur le plafond global de l'établissement (plafond des emplois fixé par l'État + plafond des emplois financés hors plafond État). Ainsi, le total des ETPT consommés en 2024 représente 97 % du plafond global. Comme sur les exercices précédents, **l'établissement n'est pas en capacité de consommer la totalité des emplois sous plafond État (96 %), principalement les titulaires de la fonction publique, car le montant des crédits de personnels alloués dans le cadre de la SCSP (Subvention pour Charges de Service Public) est quant à lui entièrement consommé.** Il faut rappeler que l'autorisation afférente au nombre d'emploi sous plafond État est en baisse en 2024 de 190 ETPT par rapport à 2023 en raison de la mise en œuvre de l'article 12 de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui prévoit que le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État ne peut excéder de plus de 5 % en 2024 la consommation d'emplois constatée au compte financier. **Dans la mesure où l'établissement n'a pas été dans la capacité en 2024 de consommer la totalité des ETPT sous plafond État, le montant de l'autorisation des ETPT sous plafond État pourrait encore légèrement diminuer en 2025.**

Le plafond d'emplois financés hors plafond État a été arrêté à 1 183 ETPT au budget rectificatif. La quasi-totalité de ces emplois a été consommée, puisque le nombre d'ETPT consommés en 2024 sur ce plafond est de 1 177 ETPT.

**Par rapport à 2023, le nombre d'ETPT consommé est en hausse de 107 ETPT, après deux exercices de baisse des ETPT. La variation est marquée sur le plafond établissement. Le Tableau 2 ci-après reprend l'évolution des ETPT par plafond et statut d'emploi depuis 2019.**

Tableau 2 : ETPT consommés par statut

ETPT par statut et plafond d'emploi	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Sous plafond État	5 852	5 840	5 831	5 803	5 799	5 809
Sous plafond Établissement	909	1 019	1 074	1 100	1 080	1 177
Titulaires	4 677	4 670	4 615	4 552	4 510	4 506
Contractuels	2 084	2 189	2 289	2 351	2 369	2 480
<b>TOTAL</b>	<b>6 762</b>	<b>6 859</b>	<b>6 905</b>	<b>6 903</b>	<b>6 879</b>	<b>6 986</b>

Sur le plafond État, le nombre d'ETPT consommé est en augmentation de 10. Sur plafond établissement, les ETPT sont en hausse de 97.

**Le nombre d'ETPT titulaires est en baisse de 4** (+21 enseignants-chercheurs du fait de la hausse du vivier de postes publiables lors de la campagne d'emploi, et - 25 BIATSS titulaires) **tandis que le nombre de contractuels augmente de 111**, ce qui agrège l'augmentation de 21 enseignants-chercheurs contractuels, et surtout l'augmentation de 90 personnels BIATSS, lié à l'augmentation du nombre de recrutements sur projets.

Le Tableau 3 ci-après détaille l'évolution des ETPT consommés par statut d'emploi et catégorie de personnel depuis 2019.

Tableau 3 : ETPT consommés par statut et catégorie

ETPT par statut et catégorie	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires Enseignants et Ens.-Chercheurs	2 712	2 719	2 703	2 669	2 650	2 671
Titulaires BIATSS et autres	1 965	1 951	1 913	1 883	1 860	1 835
<i>Sous-total Titulaires</i>	<i>4 677</i>	<i>4 670</i>	<i>4 616</i>	<i>4 552</i>	<i>4 510</i>	<i>4 506</i>
Contractuels Enseignants et Chercheurs	1 137	1 199	1 228	1 207	1 186	1 207
Contractuels BIATSS et autres	948	990	1 062	1 144	1 183	1 273
<i>Sous-total contractuels</i>	<i>2 085</i>	<i>2 189</i>	<i>2 290</i>	<i>2 351</i>	<i>2 369</i>	<i>2 480</i>
<b>TOTAL</b>	<b>6 762</b>	<b>6 859</b>	<b>6 905</b>	<b>6 903</b>	<b>6 879</b>	<b>6 986</b>

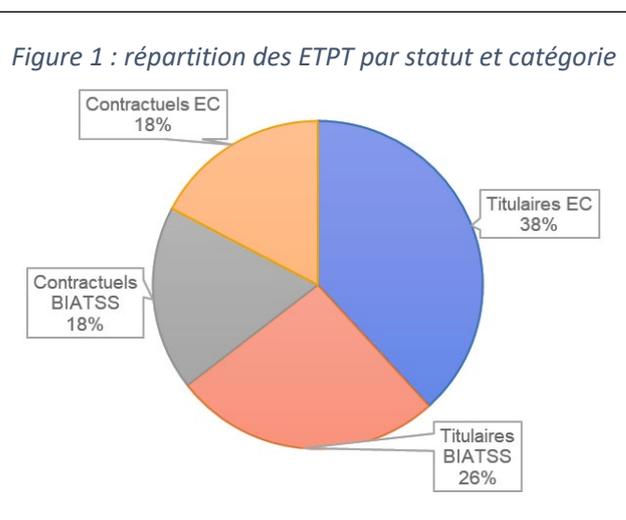
Au cours des 5 dernières années, le nombre d'ETPT de titulaires a diminué de plus de 170 tandis que le nombre d'ETPT contractuels a progressé de près de 400. Les personnels contractuels représentent 35 % des ETPT de l'établissement, et 20 % des dépenses de personnel.

La répartition des ETPT par statut et catégorie est détaillé dans le graphique de la Figure 1 ci-dessous :

Les enseignants chercheurs représentent en 2024 56 % des ETPT de l'établissement pour 65 % des dépenses de personnel, tandis que les BIATSS représentent 44 % des ETPT, pour 32 % des dépenses de personnel. La proportion est stable sur les dernières années.

Concernant les personnels BIATSS, plus de 40 % sont contractuels, proportion qui est haussière, du fait de la hausse des recrutements sur projets, mais aussi d'une part croissante de personnels permanent restant sous le statut de contractuel, a fortiori en CDI.

La forte hausse des personnels contractuels provient à la fois du remplacement de personnels titulaires en lieu et place de personnels contractuels mais aussi de l'obtention par l'établissement de nouveaux projets (France 2030 notamment) qui nécessitent l'embauche de personnels, projets pour lesquels seuls les salaires des personnels contractuels peuvent être justifiés auprès des financeurs. Ainsi, les ETPT sont en hausse sur de nombreux projets, (+30 ETPT sur LUE, +17 ETPT sur les appels à projets génériques de l'ANR, +15 ETPT sur les PEPR, +8 ETPT sur Education et territoires en 2024, +8 ETPT sur le COMP État).



## 1.2. Les recettes

**Le montant total des recettes globalisées et fléchées encaissées en 2024 s'élève à 717,21 M€.** La prévision de recettes effectuée au budget rectificatif a été dépassée de 3,81 M€, soit un taux d'encaissement de 101 %. La réalisation des recettes est retracée dans le Tableau 4 ci-après, en distinguant :

- Les recettes liées à l'activité courante de celles finançant les opérations pluriannuelles,
- Les recettes globalisées des recettes fléchées.

Tableau 4 : total des recettes

Recettes / Encaissements en M€	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non encaissées	Taux d'encaissement	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
dont Activité courante	594,95	599,79	604,71	-4,92	101%	9,76	2%
dont Opérations pluriannuelles	96,22	113,61	112,50	1,11	99%	16,28	17%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>691,17</b>	<b>713,40</b>	<b>717,21</b>	<b>-3,81</b>	<b>101%</b>	<b>26,03</b>	<b>4%</b>
Globalisées	619,18	633,81	635,66	-1,85	100%	16,48	3%
Fléchées	71,99	79,59	81,54	-1,95	102%	9,55	13%

Si on analyse la distinction faite entre les recettes liées à l'activité courante et recettes des opérations pluriannuelles, on constate que les recettes liées à l'activité courante de l'établissement ont été supérieures de 4,92 M€ aux prévisions, tandis que 1,11 M€ n'a pas été encaissé sur les opérations pluriannuelles.

Si on prend la distinction faite entre les recettes globalisées et les recettes fléchées, il s'avère que la réalisation sur les recettes globalisées est supérieure de 1,85 M€ à la prévision, à l'instar des recettes fléchées, dont la réalisation est supérieure de 1,95 M€ à la prévision.

De manière synthétique, les prévisions de recettes ont été dépassées sur la SCSP (+1,82 M€) et sur les recettes propres (+3,60 M€ par rapport à la prévision), tandis que les encaissements constatés sur les financements publics sont légèrement inférieurs à la prévision, pour 1,61 M€.

Par rapport à l'exercice 2023, les recettes encaissées sont en forte augmentation de 26,03 M€ (+3,8 %). Cette augmentation résulte d'une hausse de 16,28 M€ sur les financements des opérations pluriannuelles (+17 %), financements accordés en contrepartie de dépenses identifiées et dont il convient d'assurer la justification, conjugué à une hausse, moindre, de 9,76 M€ sur les recettes finançant l'activité courante de l'établissement (+1,6 %).

La répartition des recettes par compte budgétaire est retracée dans le Tableau 5 ci-dessous :

Tableau 5 : répartition des recettes par compte budgétaire

Recettes / Encaissements en M€	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non encaissées	Taux d'encaissement	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
SCSP	529,12	536,52	538,34	-1,82	100%	9,22	2%
Fiscalité affectée	4,00	4,19	4,19	0,00	100%	0,19	5%
Autres financements de l'État	37,93	31,16	32,72	-1,56	105%	-5,21	-14%
Autres financements publics	45,3	61,19	58,02	3,17	95%	12,72	28%
Recettes propres	74,83	80,34	83,94	-3,60	104%	9,11	12%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>691,17</b>	<b>713,40</b>	<b>717,21</b>	<b>-3,81</b>	<b>101%</b>	<b>26,03</b>	<b>4%</b>
Globalisées	619,18	633,81	635,66	-1,85	100%	16,48	3%
Fléchées	71,99	79,59	81,54	-1,95	102%	9,55	13%

Par rapport à 2023, toutes les recettes sont en hausse, à l'exception des financements de l'État, hors SCSP.

Le détail des augmentations par rapport à 2023 et des éventuels écarts par rapport au budget rectificatif est présenté dans les paragraphes ci-dessous, par compte budgétaire.

### 1.2.1. La Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)

Parmi les recettes, la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP), d'un montant de 538,34 M€, représente plus de 75 % de ces recettes. 489,73 M€ (près de 91 % du total) sont alloués au titre du financement de la masse salariale et 48,60 M€ en crédits de fonctionnement. La SCSP est en augmentation de 9,22 M€ par rapport à 2023.

**Pour cette augmentation, 10,59 M€ correspondent à des recettes allouées au titre du financement de la masse salariale, dont :**

- 4,62 M€ de moyens supplémentaires obtenus par l'établissement pour la mise en œuvre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance, 6,23 M€ de moyens ayant été notifiés à ce titre dans les actions spécifiques en masse salariale, contre 1,61 M€ en 2023 au titre du dialogue de performance ;
- 6,23 M€ pour le financement des dépenses liées à soit supérieurs de 4,62 M€ aux moyens obtenus en 2023 au titre du dialogue de performance ;
- 3,09 M€ supplémentaires pour le financement de mesures salariales prévues par la LPR, dont 1,90 M€ pour la refonte indemnitaire des enseignants chercheurs ;
- 2,22 M€ supplémentaires pour le financement partiel des mesures indiciaires du Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 (revalorisation du point d'indice de + 1,5 % et mesures bas salaires pour les grilles des catégories C et B), pour les personnels émergeant sur les crédits de masse salariale du plafond État.

**La dotation de l'État pour le financement des dépenses de fonctionnement de l'établissement est en revanche en baisse de 1,37 M€ par rapport à 2023.** Cette baisse s'explique principalement par l'absence de compensation en 2024 de la part de l'Etat des surcoûts sur l'énergie, compensation qui s'était élevée en 2023 à 1,13 M€, ainsi qu'à la baisse du financement du handicap étudiant de 0,16 M€ par rapport à 2023.

**La SCSP perçue en 2024 est par ailleurs plus importante de 1,82 M€ que celle prévue au budget rectificatif.** Ceci provient de la perception de recettes de SCSP qui n'étaient pas incluses dans la notification intermédiaire. Ainsi, l'établissement a notamment obtenu :

- 0,53 M€ au titre d'un premier versement dans le cadre de l'appel à projet universités inclusives démonstratrices, ces recettes ayant été prévues initialement en 2025 ;
- 0,31 M€ au titre du financement des PUPH en surnombre ;
- 0,18 M€ au titre de moyens complémentaires sur la LPR pour le reclassement des enseignants-chercheurs et repyramidage, non prévus au budget rectificatif ;
- 0,80 M€ supplémentaires sur différentes actions spécifiques (dont 0,19 M€ au titre du dispositif apprentissage 2024, 0,17 M€ au titre de la prise en charge des frais de déplacements et indemnités des membres du CNU et du CNAP, et 0,18 M€ au titre du remboursement à l'établissement des dépenses sur Santé Psy étudiants).

En conclusion, il faut rappeler qu'une part importante de la SCSP versée en 2024 a pour objet le financement de dépenses sur les exercices suivants (COMP, université inclusive, pour plus de 6 M€ en cumulé), ce qui doit être gardé à l'esprit au moment d'analyser les données chiffrées et indicateurs de l'année 2024. Ceci sera régulièrement rappelé dans ce rapport.

### **1.2.2. La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)**

**La CVEC encaissée en 2024 s'élève à 4,19 M€, soit le même montant que celui attendu au budget rectificatif.** Elle représente 0,6 % des recettes encaissées en 2024. Par rapport à 2023, les recettes de la CVEC sont en augmentation de 0,19 M€, soit une hausse de 4,7 %.

### **1.2.3. Les financements publics hors SCSP**

**Les financements publics** (cf. lignes autres financements de l'État et autres financements publics) **représentent 12,7 % des recettes encaissées en 2024, soit 90,74 M€, en hausse de 7,51 M€ par rapport à 2023. Parmi ceux-ci, 85,11 M€ sont suivis sur des opérations pluriannuelles, soit 94 %.** Cela concerne tous les projets bénéficiant d'une subvention publique (PIA, France 2030, Plan de Relance, CPER, ANR, Europe, collectivités territoriales, autres financeurs publics).

Pour permettre d'apporter plus de précisions quant à la variation des financements publics, une analyse par origine de fonds est effectuée.

Tableau 6 : financements publics hors SCSP

RECETTES PUBLIQUES PAR ORIGINE (en M d'€)	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non encaissées	Taux d'exécution	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
ANR investissements d'avenir	19,85	21,83	24,27	-2,44	111%	4,42	22%
ANR hors investissements d'avenir	10,58	12,30	11,24	1,07	91%	0,66	6%
Subventions - Région	5,82	8,99	6,91	2,08	77%	1,09	19%
Subventions - UE	18,94	22,27	25,21	-2,94	113%	6,27	33%
Subventions - État	18,08	9,33	8,44	0,89	90%	-9,64	-53%
Subventions publiques - Autres	9,96	17,63	14,66	2,97	83%	4,70	47%
<b>TOTAL RECETTES PUBLIQUES</b>	<b>83,23</b>	<b>92,35</b>	<b>90,74</b>	<b>1,61</b>	<b>98%</b>	<b>7,51</b>	<b>9%</b>

Le taux d'encaissement relatif aux financements publics est supérieur à 98 %, ce qui est un excellent taux de réalisation, compte tenu du caractère potentiellement erratique de ces financements, qui complexifie leur prévision. Seul 1,61 M€ n'a pas été encaissé.

**Concernant les versements de l'ANR au titre des investissements d'avenir, les recettes sont en hausse de 4,42 M€ par rapport à 2023, et s'élèvent à 24,27 M€.** Cela comprend les versements au titre de LUE (9,91 M€) mais également les versements des tranches annuelles au titre des différents PIA (2,70 M€ au titre de ENACT, 2,17 M€ sur les PEPR, 1,85 M€ au titre de ORION, 1,56 M€ au titre de SIRIUS, 1,69 M€ au titre de Education & Territoires, 1,19 M€ au titre de Polaris, ou encore 1,06 M€ au titre de REIL).

La variation à la hausse par rapport à 2023 s'explique par l'obtention le 24 décembre 2024 d'un premier versement pour l'université de Lorraine au titre de ENACT pour 2,70 M€, mais également par la perception des recettes issues des PEPR en hausse de 1,77 M€, dans la mesure où des reversements d'établissements partenaires n'ont été perçus qu'en 2024 alors qu'ils étaient attendus sur les exercices précédents.

**Les recettes pour les projets d'investissement d'avenir sont supérieures de 2,44 M€ par rapport à la prévision.** Ceci résulte de la perception, le 24 décembre 2024, d'une première avance de l'ANR au titre du projet ENACT, dont l'impact budgétaire est de 2,70 M€. Cette recette avait été prévue en 2025.

**S'agissant des versements de l'ANR au titre des projets hors investissement d'avenir, les recettes sont en légère hausse de 0,66 M€ en 2024 par rapport à 2023, pour s'élever à 11,24 M€.** Ces recettes sont majoritairement composées des financements de l'appel à projets générique (7,41 M€), le financement des chaires de professeurs juniors (1 M€) et le PRECIPUT (1,58 M€).

Les prévisions effectuées au BR sur ces recettes (12,30 M€) ont été supérieures de 1,07 M€ à l'exécution constatée au compte financier, ceci étant essentiellement dû au fait que l'abondement CARNOT 2024 prévu pour 1,56 M€ n'a pas été encaissé en 2024, tandis que les recettes du PRECIPUT ont été supérieures de 0,35 M€ aux prévisions.

La hausse constatée par rapport à 2023 de 0,66 M€ résulte de versements plus importants sur l'appel à projets générique de l'ANR (+1,36 M€) ainsi que sur les chaires de professeurs juniors (+0,60 M€) dont les augmentations sont tempérées par la baisse au niveau des projets CARNOT dans la mesure où l'abondement 2024 n'a pas été perçu, soit une diminution de 1,56 M€ par rapport à 2023.

**Concernant les financements Région, ceux-ci s'élèvent à 6,91 M€ en 2024, en hausse de 1,09 M€ par rapport à 2023.** Ceci comprend les financements de la Région au titre du département de maïeutique (0,68 M€), une partie du solde des subventions relatives aux projets PACTE (0,82 M€), et du financement de certains contrats doctoraux (1,05 M€) des projets relevant du CPER Recherche (1,33 M€) ou d'autres projets de Recherche (0,75 M€). Les recettes encaissées sont inférieures de 2,08 M€ par rapport à la prévision en raison d'encaissements moins importants que prévu, notamment sur les projets PACTE et CAMEX pour lesquels les soldes n'ont pas été perçus au 31 décembre 2024. A cette date, 1,34 M€ était encore attendu au titre des versements finaux pour ces projets. Par ailleurs, 0,29 M€ de recette attendue pour le financement de contrats doctoraux n'a pas été encaissé sur 2024.

La progression de 1,09 M€ des financements Région en 2024 par rapport à 2023 s'explique par la perception d'une partie du solde des projets Pacte (0,82 M€ perçu en 2024 contre 0,07 M€ en 2023), mais également par les encaissements de fonds régionaux sur les projets immobiliers du CPER pour 0,30 M€.

**S'agissant des financements de l'UE, ceux-ci s'élèvent à 25,21 M€ en 2024, en forte hausse de 6,27 M€ par rapport à 2023, et supérieur de 2,94 M€ par rapport à la prévision.**

Ces versements comprennent les aides au titre des bourses de mobilité ERASMUS (2,95 M€), le financement des projets MUNDUS (3,65 M€) et les sommes perçues au titre des différents projets de recherche financés par l'UE, l'année 2024 ayant été l'année de perception d'un grand nombre de soldes, encaissés pour certains plus tôt qu'escompté. Ont été ainsi encaissés en 2024, pour les plus gros montants, les soldes des projets CARE (1,73 M€), Mol4Cryo (1,32 M€), Sonoma (1,23 M€), Regalor (1,18 M€), Firelight (0,71 M€), Talisman (0,67 M€), Planete (0,53 M€). A également été encaissé 0,88 M€ au titre d'une première avance pour l'ERC QARNOT.

Le principal décalage entre la prévision et l'exécution constatée au 31 décembre provient d'encaissements qui ont été obtenus plus tôt que prévus, ceux-ci étant initialement programmés sur les exercices suivants. Ainsi, le projet QARNOT qui débute en 2025 et pour lequel la première avance de 0,88 M€ avait été prévue en 2025 a été encaissée le 23 décembre 2024 par l'établissement. Le même phénomène peut être observé sur des projets Horizon Europe avec perception de recettes plus tôt que prévu.

La forte progression de 33 % des recettes de l'UE en 2024 par rapport à 2023 (+6,27 M€) provient ainsi de la perception de soldes importants sur des projets terminés, ainsi que d'avances sur nouveaux projets. Compte tenu de la perception en 2024 de recettes prévues en 2025, cela reviendra à diminuer au budget rectificatif de 2025 les prévisions de recettes de l'UE.

**S'agissant des financements de l'État hors SCSP, ceux-ci s'élèvent à 8,44 M€ en 2024, en forte baisse de 9,64 M€ par rapport à 2023.** Ces financements comprennent la participation de l'État au financement des projets CPER relevant de la recherche (1,02 M€), aux CPER immobiliers (1,72 M€), au titre des travaux d'efficacité énergétique à venir sur le CLSH (0,50 M€), mais également le financement des loyers d'investissement et du prêt des opérations en PPP (3,31 M€).

Les financements perçus sont inférieurs de 0,89 M€ à la prévision, en raison de financements de l'État moins importants que prévus sur certains projets de la recherche (à titre d'illustration, 0,23 M€ prévu sur le projet Chemical Range, non encaissé).

Par rapport aux deux derniers exercices, **la baisse des financements de l'État s'explique par le niveau exceptionnel des recettes sur les projets immobiliers sur 2022 et 2023 notamment sur le Plan France Relance** (14,51 M€ de financements en 2022, 4,93 M€ en 2023, aucun en 2024), sur le CPER immobilier (6,46 M€ de recettes en 2022, 3,90 M€ en 2023, 1,72 M€ en 2024) et Résilience (0,97 M€ en 2022, 3,08 M€ en 2023, 0 en 2024).

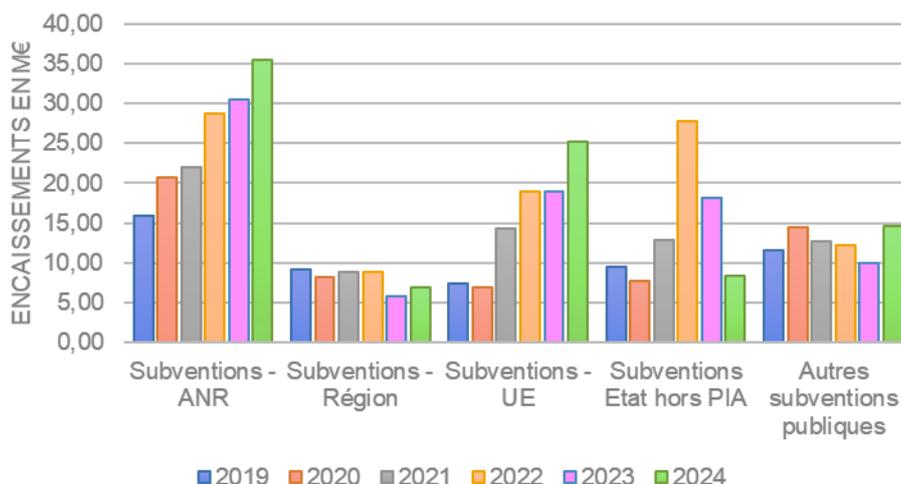
**Les sommes perçues au titre des autres financements publics s'élèvent à 14,66 M€ en 2024, en hausse de 4,70 M€ par rapport à 2023.** Ces sommes comprennent notamment les financements des collectivités territoriales (hors Région) et autres établissements publics. On y retrouve ainsi le financement des bourses UFA pour 0,86 M€, mais également les financements des collectivités et du CHRU dans le cadre des projets CPER immobilier pour 2,50 M€ et recherche pour 1,93 M€. Les financements perçus sont inférieurs de 2,97 M€ à la prévision, en raison d'un sous encaissement généralisé sur un nombre important de projets.

La variation à la hausse de ces financements de 4,70 M€ par rapport à 2023 est expliquée par les versements au titre des CPER immobilier et recherche, plus importants de 4,25 M€ en 2024. Ce montant inclut la participation de la métropole du Grand Nancy pour 1,50 M€ pour les travaux sur l'IUT de Nancy Brabois.

**Si on analyse l'évolution de ces financements depuis 2019, on relève la part importante et croissante des subventions de l'ANR, ainsi que la variation des financements de l'État, lié au financement des projets immobiliers. Les subventions de l'UE sont également en hausse sur ces dernières années, en raison de la perception de soldes sur projets européens de l'ancienne programmation.**

Le graphique de la Figure 2 ci-après montre l'évolution des financements publics depuis 2019.

Figure 2 : évolution des subventions hors SCSP



#### 1.2.4. Les recettes propres

Les recettes propres représentent 11,7 % des recettes encaissées en 2024 (en progression d'un point par rapport à 2023), soit 83,94 M€. La prévision effectuée au budget rectificatif a été largement dépassée avec un taux de réalisation de 104 %. Le détail des recettes propres par origine est donné dans le Tableau 7.

Tableau 7 : recettes propres par origine

RECETTES PROPRES PAR ORIGINE (en M d'€)	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non encaissées	Taux d'encaissement	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
Droits d'inscription	15,33	14,50	15,88	-1,38	110%	0,55	4%
Formation continue, diplômes propres et VAE	32,36	33,50	34,72	-1,22	104%	2,37	7%
Taxe d'apprentissage	2,56	2,85	2,93	-0,08	103%	0,37	14%
Contrats et prestations de recherche hors ANR	0,72	1,40	1,42	-0,02	101%	0,69	96%
Valorisation	4,75	6,10	6,95	-0,85	114%	2,20	46%
Subventions acteurs privés (associations, fondations...)	2,50	3,94	3,16	0,78	80%	0,66	26%
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	0,00	0,24	0,00	0,24	0%	0,00	-
Autres recettes	16,59	17,81	18,89	-1,08	106%	2,30	14%
<b>TOTAL RECETTES PROPRES</b>	<b>74,83</b>	<b>80,34</b>	<b>83,94</b>	<b>-3,60</b>	<b>104%</b>	<b>9,12</b>	<b>12%</b>

Les recettes générées par l'activité de l'établissement sont issues des droits d'inscription (15,88 M€), de la formation continue ou par apprentissage et des diplômes propres (34,72 M€, dont 27,36 M€ au titre de l'apprentissage), de la collecte de la taxe apprentissage (2,93 M€), des contrats de la recherche et des produits issus des activités de valorisation de la recherche (8,37 M€), des subventions allouées par des financeurs hors de la sphère publique (3,16 M€), et des « autres recettes » (18,89 M€). Parmi les « autres recettes », figurent notamment les recettes provenant de l'ARS pour le financement des praticiens agréés maîtres de stage des universités (2,09 M€), les recettes provenant des mises à disposition de personnel (1,50 M€), les recettes issues de la subrogation et des trop-perçus de paie (0,73 M€), les mises à disposition de locaux (1,04 M€), ainsi que les prestations hors valorisation et formation réalisées par les composantes de l'université (vente de fromage de la ferme, expertises, prestations dans le cadre de Lothaire...).

**Par rapport à 2023, les recettes propres sont en forte augmentation de 9,12 M€ (+12,2 %), et sont toutes en progression. Les principales variations à la hausse concernent les recettes de formation (+2,37 M€), les recettes sur les contrats de recherche (+2,20 M€) et les autres recettes (+2,30 M€).**

**S'agissant des recettes issues des droits d'inscription, celles-ci sont en légère hausse par rapport à 2023, de 0,55 M€.** L'écart constaté avec le budget rectificatif provient de la surestimation au moment du budget rectificatif du volume des exonérations octroyées aux étudiants extracommunautaires. En effet, il était anticipé une baisse des recettes issues des droits d'inscription applicables aux étudiants extracommunautaires (DIEEC) suite au passage en conseil d'administration de décembre 2023 de nouvelles modalités d'exonération. Il s'avère que le volume des exonérations reste similaire, la population bénéficiant auparavant d'exonérations individuelles, étant la même que celle bénéficiant alors d'exonération catégorielle.

**S'agissant des recettes de formation, celles-ci apparaissent en hausse de 2,37 M€ par rapport à 2023,** en raison d'encaissements plus importants que prévus sur l'apprentissage. L'augmentation pour près de 3 M€ des recettes encaissées au titre de l'apprentissage s'explique avant tout par les versements anticipés des OPCO en fin d'année 2024, versements attendus initialement en 2025. Pour illustrer le propos, il faut relever que 6,24 M€ de recettes d'apprentissage ont été perçues en décembre 2024, contre 4,67 M€ en décembre de l'année 2023, alors que le nombre d'apprentis n'est qu'en légère hausse (+150). Comme nous le verrons en partie 3, la hausse constatée sur l'apprentissage est moindre en droits constatés, ce qui démontre que la majeure partie de la hausse est due à un versement plus rapide des recettes. Cette perception plus en amont des recettes explique également que les recettes de formation sont finalement supérieures de 1,22 M€ à la prévision. La différence n'est que de 1,22 M€ car il apparaît que des composantes ont prévu au budget rectificatif des recettes en formation continue qui ont finalement été exécutées en autres recettes.

**S'agissant des contrats de prestation, celles-ci apparaissent en hausse de 0,69 M€ par rapport à 2023.** Cette hausse résulte exclusivement de la requalification des recettes liées à des projets de fin d'études en contrats de prestation au détriment des autres recettes. L'exécution au compte financier est conforme aux prévisions du budget rectificatif.

**S'agissant des recettes de valorisation,** après une forte baisse constatée en 2023, les encaissements repartent à la hausse et **atteignent 6,95 M€**, soit supérieur de 0,85 M€ à la prévision. Les encaissements perçus sur la fin d'année ont été statistiquement beaucoup plus importants que ce qu'ils n'ont été sur les exercices précédents. Le retard de facturation subi en 2023 a également été rattrapé, permettant de voir ces recettes repartir à la hausse. En revanche, s'agissant du nombre de contrats conclus, celui-ci présente une baisse importante en 2024, avec 56 contrats conclus, contre près de 90 sur les deux exercices précédents, années qui bénéficiaient de l'effet France Relance.

**S'agissant des subventions des acteurs privés,** celles-ci s'élèvent à 3,16 M€ en 2024, soit un montant inférieur de 0,78 M€ à la prévision. Ce décalage s'explique par des recettes d'acteurs privés attendues et non perçues en 2024, comme la participation du GIE Nancyclotep au titre du CPER IRM pour 0,20 M€.

Les encaissements sur ce type de recettes sont en hausse par rapport à 2023 (+0,66 M€) portés par la perception de recettes liées aux certificats d'économie d'énergie, obtenus grâce aux travaux d'efficacité énergétique réalisés, pour 1,38 M€.

**Enfin, concernant les autres recettes,** celles-ci sont plus élevées de 1,08 M€ par rapport à la prévision, les composantes ayant sous-estimé ces recettes au détriment des recettes de formation continue qui ont été surévaluées. Ces recettes sont par ailleurs en forte hausse de 2,30 M€ par rapport à 2023. Ceci résulte la perception des recettes de l'ARS pour la prise en charge des PAMSU (2,09 M€), l'université ayant mobilisé en 2023 essentiellement les reliquats des subventions des années précédentes ; mais également par la perception d'arriérés par l'établissement pour la mise à disposition de locaux.

Si on analyse la variation des recettes depuis 2019, on relève la part très importante des recettes provenant de la formation (droit d'inscription, FC, apprentissage, TA) qui après avoir beaucoup augmenté, portées par l'apprentissage, progressent moins vite.

Figure 3 : évolution des ressources propres

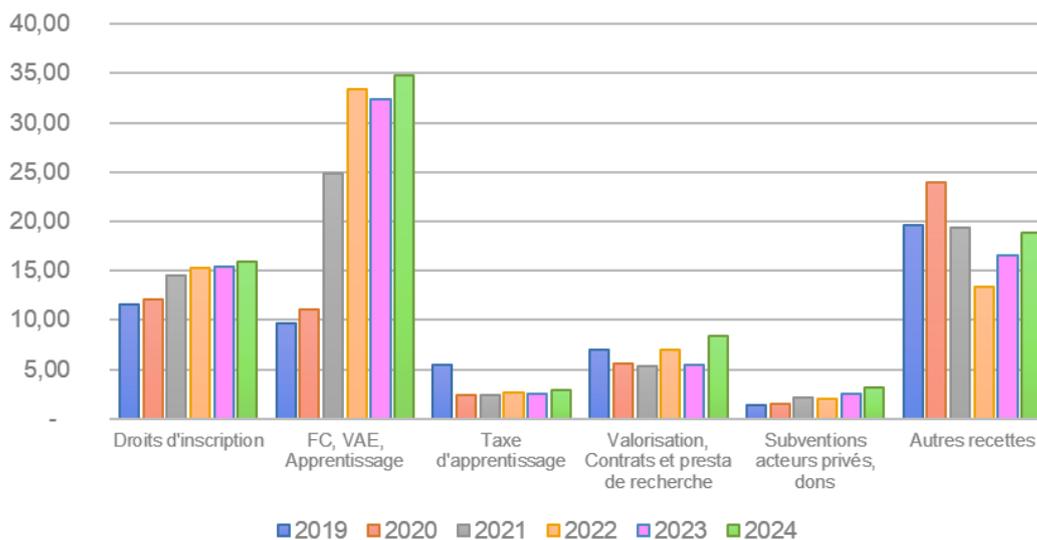
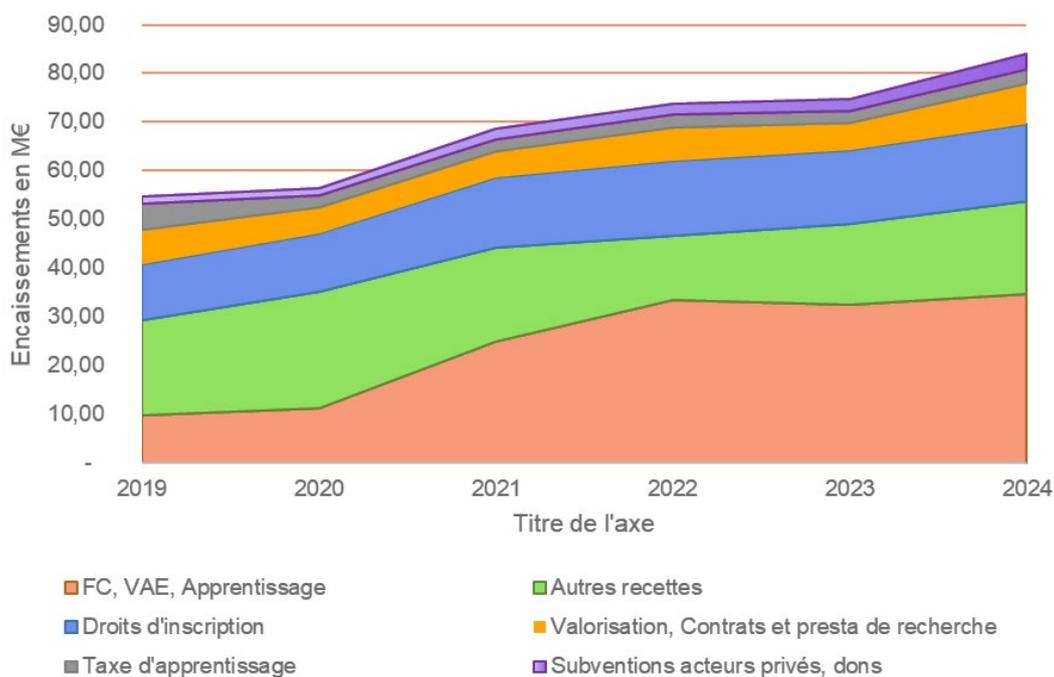


Figure 4 : répartition des ressources propres



Il est possible de donner une analyse plus fine de la destination des recettes obtenues en donnant le détail des financements sur projets pluriannuels.

### 1.2.5. Les recettes sur opérations pluriannuelles

Dans ce paragraphe, un focus est réalisé uniquement sur les opérations pluriannuelles sans distinguer la nature des financements. **Les encaissements sur opérations pluriannuelles s'élèvent à 112,50 M€, ce qui représente 15,7 % des encaissements réalisés. En 2024, seul 1,11 M€ de recette prévue sur projet pluriannuel n'a pas été encaissée.** La réalisation des recettes est détaillée dans le Tableau 8 ci-après selon leur destination à partir des données des tableaux 9 budgétaires relatifs aux opérations pluriannuelles.

Tableau 8 : recettes sur opérations pluriannuelles

RECETTES (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non encaissées	Taux d'encaissement	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
Contrats de Recherche	51,54	65,22	65,69	-0,47	101%	14,15	27,45%
Contrats de Formation Continue	1,50	1,87	1,55	0,32	83%	0,05	3,61%
Contrats d'enseignement	20,50	23,62	22,29	1,33	94%	1,79	8,74%
Opérations d'investissement	22,69	22,90	22,96	-0,07	100%	0,27	1,21%
<i>Dont Opérations Campus et PPP</i>	<i>5,91</i>	<i>5,94</i>	<i>5,94</i>	<i>0,00</i>	<i>100%</i>	<i>0,03</i>	<i>0,44%</i>
<i>Dont Opérations Immobilières</i>	<i>14,04</i>	<i>8,51</i>	<i>8,68</i>	<i>-0,17</i>	<i>102%</i>	<i>-5,36</i>	<i>-38,17%</i>
<i>Dont autres op. d'investissement</i>	<i>2,74</i>	<i>8,45</i>	<i>8,35</i>	<i>0,10</i>	<i>99%</i>	<i>5,61</i>	<i>204,65%</i>
<b>TOTAL Opérations pluriannuelles</b>	<b>96,22</b>	<b>113,61</b>	<b>112,50</b>	<b>1,11</b>	<b>99%</b>	<b>16,28</b>	<b>16,92%</b>

**Parmi les contrats de recherche**, les recettes s'élèvent à 65,69 M€, supérieures de 0,47 M€ à la prévision, ceci étant notamment dû à l'encaissement non prévu d'une première avance liée à ENACT pour 2,70 M€, tandis que les recettes prévues pour CARNOT ICEEL pour 1,56 M€ n'ont pas été encaissées. Parmi les 65,69 M€ de recettes pour les opérations pluriannuelles de la recherche, on retrouve 15,58 M€ au titre des projets européens, 9,92 M€ au titre de LUE, 7,83 M€ au titre de l'appel à projets générique financé par l'ANR, 3,81 M€ au titre des PIA structurants Polaris, Reil et Sirius.

**Parmi les contrats d'enseignement**, les encaissements sont inférieurs de 1,33 M€ par rapport à la prévision. Ceci s'explique principalement par le fait que l'entièreté du solde au titre des projets PACTE et CAMEX n'a pas été encaissé en 2024, 1,34 M€ étant alors attendus sur 2025. Les encaissements de 22,29 M€ comprennent les recettes de l'UE au titre des Mundus (3,79 M€), de la mobilité Erasmus (2,97 M€), mais également le financement des PIA comme Orion (1,85 M€) ou Education & Territoires (1,67 M€).

**Concernant les opérations d'investissement**, les encaissements ont été conformes à la prévision, ce qui comprend 6,23 M€ au titre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance financé via la subvention pour charges de service public, 5,94 M€ au titre du financement des dépenses des Partenariats Public Privé, et 4,90 M€ au titre des CPER immobiliers.

Les recettes prévues en 2024 et qui n'ont pas fait l'objet d'un encaissement seront reprogrammées sur l'exercice 2025 au prochain budget rectificatif. **Pour finir sur les recettes budgétaires, leur évolution depuis 2019 est retracée dans le Tableau 9 ci-dessous.**

**En conclusion, on peut relever que, depuis 2019, les recettes de l'établissement sont en hausse de plus de 120 M€.**

**La SCSP explique 44 % de la hausse des recettes (+ 53,17 M€), cela étant dû aux mesures LPR, et à la prise en charge partielle par l'État des mesures de revalorisation salariale, ainsi qu'au financement du COMP pour plus de 6 M€ en 2024.**

**Les ressources propres ont également augmenté au cours des cinq dernières années, avec une progression de près de 30 M€. Cette hausse est principalement portée par la croissance des ressources issues de la formation, ainsi que par l'augmentation des recettes liées à la recherche. L'année 2024 se distingue par un caractère exceptionnel, en raison de la perception anticipée de recettes d'apprentissage attendues initialement pour 2025, mais reçues avant la clôture de l'exercice 2024.**

**S'agissant des subventions de l'État, si celles-ci apparaissent en baisse en 2024 par rapport aux deux derniers exercices en raison de la baisse des financements sur les projets immobiliers, ces financements restent plus de deux fois supérieurs à ce qu'ils étaient en 2019, portés par les ressources nouvelles sur les différents PIA et programmes France 2030.**

Les autres subventions publiques sont également en hausse, avec des montants particulièrement élevés en 2024, en raison de la perception de la quasi-totalité des soldes des projets européens, dont l'établissement était en attente de versement.

Tableau 9 : évolution des recettes budgétaires

Recettes encaissées (en M€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Croissance annuelle moyenne
SCSP	485,17	493,73	501,56	511,71	529,12	538,34	2,10%
Subventions État	15,30	21,99	26,45	43,47	37,93	32,72	16,41%
Autres subventions publiques	38,29	35,93	44,25	53,20	45,30	58,02	8,67%
Ressources propres dont CVEC	58,29	61,21	73,72	76,34	78,83	88,13	8,62%
<b>TOTAL</b>	<b>597,05</b>	<b>612,87</b>	<b>645,99</b>	<b>684,72</b>	<b>691,17</b>	<b>717,21</b>	<b>3,74%</b>

(\*) Les données relatives aux recettes sur les programmes d'investissement d'avenir/France 2030 perçues avant 2023 ont été replacées dans les subventions État

### 1.3 Les dépenses budgétaires en Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)

Le budget d'AE 2024 de 724,31 M€ a été consommé à plus de 98 %, soit 712,21 M€. Les AE de personnel représentent près de 78 % des engagements, le fonctionnement 16 % et l'investissement 6 %, la proportion étant stable par rapport à 2023. Près de 60 % des AE non engagées proviennent des opérations pluriannuelles (7,17 M€ sur 12,10 M€) alors qu'elles ne représentent que 14 % des engagements. Les AE ont augmenté de 30,41 M€ par rapport à 2023, ceci étant essentiellement dû à l'augmentation des dépenses sur la masse salariale (+17,84 M€, soit +3,3 %), ce qui ne doit pas masquer les hausses sur les engagements en fonctionnement (+7,40 M€, soit +6,9 %), et sur les engagements en investissement (+5,18 M€, +12,9 %).

Le budget de CP 2024 de 704,35 M€ a été exécuté à 99 %, soit 703,62 M€. Les CP de personnel représentent 78 % des paiements, le fonctionnement 15 % et l'investissement 7 %. Le non réalisation est portée en quasi-totalité par les opérations pluriannuelles pour 9,28 M€ sur un non consommé total de 10,70 M€.

À noter que les CP sont en hausse de 7,14 M€ par rapport à 2023 (+1 %). Dans le détail, les dépenses de personnels sont en hausse (17,84 M€, +3,3 %) tandis que les dépenses de fonctionnement sont en baisse de (- 3,12 M€, - 2,9 %) tout comme les dépenses d'investissement (-7,58 M€, -13,9 %).

Le Tableau 10 suivant synthétise les données en AE et CP des trois enveloppes de dépenses.

Tableau 10 : dépenses budgétaires en AE et CP

AE et CP - TOUTES ENVELOPPES (en M d'€)	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non consommées	Taux d'exécution	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
<b>Autorisations d'engagement</b>	<b>681,81</b>	<b>724,31</b>	<b>712,21</b>	<b>12,10</b>	<b>98%</b>	<b>30,41</b>	<b>4,46%</b>
<i>dont AE sur OP</i>	<i>90,74</i>	<i>109,10</i>	<i>101,93</i>	<i>7,17</i>	<i>93%</i>	<i>11,19</i>	<i>12,33%</i>
<b>Crédits de paiement</b>	<b>696,48</b>	<b>714,33</b>	<b>703,62</b>	<b>10,70</b>	<b>99%</b>	<b>7,14</b>	<b>1,03%</b>
<i>dont CP sur OP</i>	<i>105,72</i>	<i>111,93</i>	<i>102,65</i>	<i>9,28</i>	<i>92%</i>	<i>-3,07</i>	<i>-2,90%</i>

Les points suivants visent à expliquer les écarts constatés par enveloppe budgétaire sur les engagements réalisés et les crédits de paiement consommés par rapport au budget rectificatif, ainsi que leurs évolutions par rapport à 2023.

### 1.3.1 Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP) de Masse salariale

La consommation de crédits relatifs aux dépenses de personnels s'est élevée à 552,29 M€ en 2024, en augmentation de 17,84 M€ par rapport à 2023 (+3,3 %). Par rapport à la prévision budgétaire faite au budget rectificatif, 1,71 M€ d'AE et CP n'a pas été consommé. Le taux d'exécution des AE et CP est de 99,7 %. L'exécution des dépenses de personnel est conforme à la prévision budgétaire réalisée au budget rectificatif. Ainsi, les CP de personnels représentent 16 % des CP non consommés en 2024, alors qu'ils constituent 78 % des CP totaux consommés. Les taux d'exécution par plafond de masse salariale sont retracés dans le tableau ci-après.

Tableau 11 : AE et CP de masse salariale

Enveloppe de masse salariale AE = CP (en M d'€)	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non consommé	Taux d'exécution	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
prise en charge sous plafond État	473,06	484,76	484,66	0,09	100,0%	11,60	2,5%
prise en charge hors plafond État	61,39	69,24	67,63	1,62	97,7%	6,24	10,2%
<b>TOTAL AE/CP DE PERSONNEL</b>	<b>534,45</b>	<b>554,00</b>	<b>552,29</b>	<b>1,71</b>	<b>99,7%</b>	<b>17,84</b>	<b>3,3%</b>
Composant 1 : Activité courante	509,15	524,47	523,61	0,86	99,8%	14,46	2,8%
Composant 2 : Opérations pluriannuelles	25,31	29,53	28,68	0,85	97,1%	3,38	13,3%

À fin 2024, les dépenses de personnels sont en augmentation de 17,84 M€ (+3,3 %) après avoir crû de 23,51 M€ (+4,6 %) en 2023.

En 2024, la rémunération totale des titulaires (428,44 M€) représente près de 78 % des dépenses de la masse salariale (cf. graphique de la Figure 5 ci-contre). Ces dépenses sont en hausse de près de 11 M€ par rapport à 2023. Les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires représentent 72 % de la masse salariale des titulaires, les BIATSS et autres personnels 28 %.

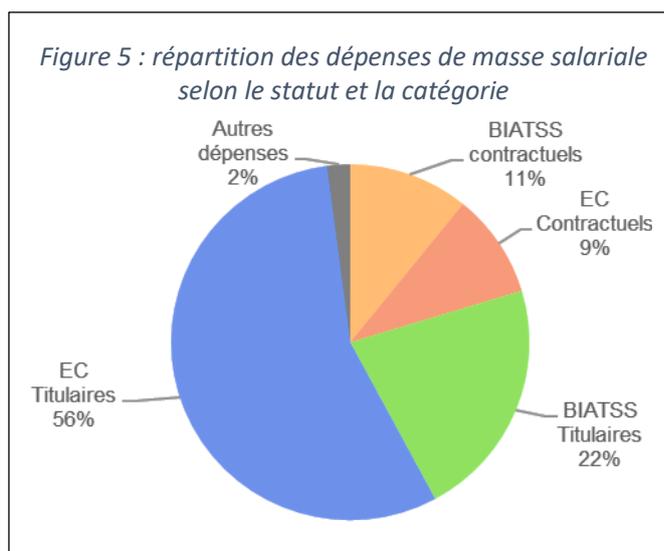
Par rapport à 2023, les dépenses de masse salariale relevant du plafond État et financées par la SCSP sont en augmentation de 11,60 M€ (+2,5 %).

Dans le détail, les dépenses pour la rémunération des titulaires, y compris les heures complémentaires suivies dans les budgets des composantes

(qui apparaissent en prise en charge hors plafond État dans le tableau ci-dessus), s'élèvent à 428,44 M€ (+10,65 M€, soit +2,55 %). Les dépenses pour les personnels contractuels financés sous plafond État s'élèvent quant à elles à 54,77 M€ (+1,63 M€, +3,08 %). La rémunération des titulaires est en hausse bien que la moyenne annuelle d'ETPT titulaires sur 2024 soit quasi stable (- 4 ETPT par rapport à 2023), après avoir subi des baisses importantes sur les derniers exercices. A noter que la faible variation à la baisse des titulaires masque une augmentation de 21 ETPT enseignants chercheurs titulaires, conséquence de la hausse du vivier de postes publiables lors de la campagne d'emploi.

Les dépenses de masse salariale relevant du plafond État sont en augmentation, ce qui est principalement dû à l'extension en année pleine des mesures Guerini (+3,04 M€ par rapport à 2023), ainsi qu'à l'augmentation de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (+2,93 M€), l'application des mesures LPR (3,22 M€), l'impact du GVT solde sur 2024 estimé à 2,2 M€, les effets de la campagne d'emploi 2024 pour 0,50 M€, ceci étant atténué par la suppression du versement de la GIPA, dans l'attente de sa refonte, pour un impact de - 0,8 M€.

Les dépenses de personnels hors plafond État et principalement prises en charge par les budgets propres des entités, dont les heures complémentaires, sont en augmentation de 6,24 M€ (+10,2 %) par rapport à 2023. Les dépenses de personnel suivies sur les budgets liés à l'activité courante des entités augmentent de



2,86 M€ par rapport à 2023, tandis que les augmentations dues aux opérations pluriannuelles sont de 3,38 M€.

S'agissant de l'augmentation des dépenses de masse salariale liée à l'activité courante, ceci résulte de l'augmentation des dépenses d'heures complémentaires en 2024 de près de 0,60 M€, mais également de l'inscription de nouvelles dépenses de personnel, en lien avec l'augmentation des ressources, dont près de 0,80 M€ concerne les IUT.

**Le montant des heures complémentaires et des vacances d'enseignement s'élève à 21,82 M€.** Ce chiffre est en augmentation de 0,59 M€ par rapport à 2023, ce qui est principalement lié à la hausse du point d'indice.

Le Tableau 12 ci-après reprend les données présentées dans le tableau 9 budgétaire relatif aux opérations pluriannuelles, permettant de mettre en évidence les dépenses de masse salariale sur projets.

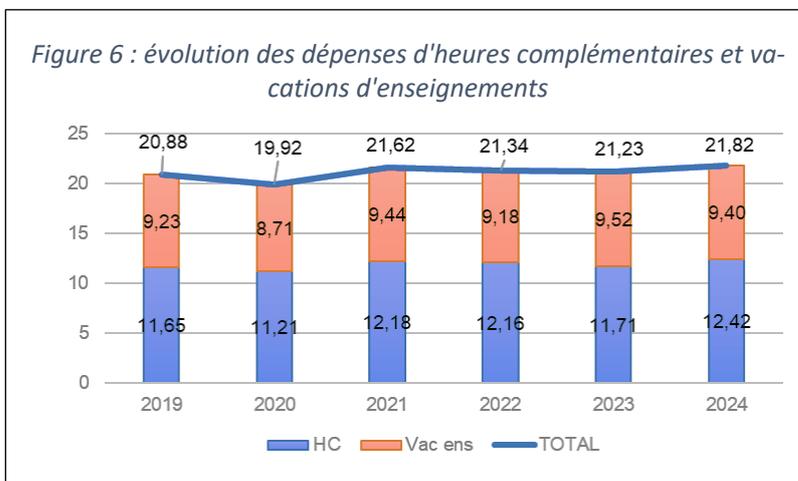


Tableau 12 : dépenses de masse salariale sur projets

Enveloppe de Personnel AE = CP (en M d'€)	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non consommé	Taux d'exécution	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
Contrats de recherche	19,29	22,64	21,81	0,83	96%	2,52	13%
Contrats de formation continue	0,37	0,34	0,32	0,02	95%	-0,05	-13%
Contrats d'enseignement	5,22	5,80	5,85	-0,05	101%	0,63	12%
Autres opérations d'investissement	0,43	0,75	0,70	0,05	94%	0,27	64%
<b>TOTAL</b>	<b>25,31</b>	<b>29,53</b>	<b>28,68</b>	<b>0,85</b>	<b>97%</b>	<b>3,38</b>	<b>13%</b>

**Pour les opérations pluriannuelles**, les dépenses de masse salariale sont en hausse de 3,38 M€ par rapport à 2023. Les principales hausses concernent les contrats de recherche. Ceci est essentiellement dû à l'augmentation des dépenses sur les PIA, dont +1,19 M€ sur LUE pour atteindre 6,03 M€, +0,65 M€ sur les PEPR pour atteindre 0,86 M€ et +0,88 M€ sur les projets REIL et Polaris.

### 1.3.2 Autorisations d'Engagement en investissement

**Le montant des autorisations d'engagement en investissement consommées au cours de l'exercice 2024 est de 45,36 M€ et représente 6,4 % des AE consommées. Le taux d'exécution des AE d'investissement est de 95 %.** À fin 2024, ce sont 2,23 M€ d'AE d'investissement prévues au budget rectificatif qui n'ont pas été consommées. La consommation des crédits d'AE en investissement est retracée dans le Tableau 13 ci-après.

Tableau 13 : AE en investissement

Enveloppe d'Investissement AE (en M d'€)	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non consommé	Taux d'exécution	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
Activité courante	7,97	9,99	9,48	0,51	95%	1,51	19%
Opérations pluriannuelles	32,21	37,60	35,88	1,72	95%	3,66	11%
<b>TOTAL AE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>40,18</b>	<b>47,59</b>	<b>45,36</b>	<b>2,23</b>	<b>95%</b>	<b>5,18</b>	<b>13%</b>

**Concernant le budget d'AE prévu au budget rectificatif pour les dépenses d'investissement liées à l'activité courante**, les consommations se sont élevées à 9,48 M€, en augmentation de 1,51 M€ par rapport à 2023, après avoir constaté deux années de baisse. Ceci résulte d'engagements en investissement à la hausse sur les

entités qui bénéficient de l'augmentation des ressources liées à l'apprentissage (+0,60 M€ d'engagement en investissement sur les IUT, +0,36 M€ pour les écoles d'ingénieurs).

**Pour les dépenses d'investissement sur opérations pluriannuelles, les consommations d'AE se sont élevées à 35,88 M€, soit une augmentation de 3,66 M€ par rapport à 2023, ce qui constitue une augmentation de 11 %, qui se situe essentiellement sur les contrats de recherche (cf. Tableau 14 ci-après).**

Tableau 14 : AE en investissement sur opérations pluriannuelles

Enveloppe d'Investissement AE (en M d'€)	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non consommé	Taux d'exécution	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
Contrats de recherche	6,74	9,77	9,52	0,25	97%	2,78	41%
Contrats de formation continue	0,16	0,41	0,19	0,22	46%	0,03	18%
Contrats d'enseignement	2,59	2,09	1,91	0,18	91%	-0,68	-26%
Opérations d'investissement	22,73	25,33	24,26	1,07	96%	1,53	7%
<i>Dont Opérations Campus et PPP</i>	<i>0,02</i>	<i>0,02</i>	<i>0,01</i>	<i>0,00</i>	<i>78%</i>	<i>0,00</i>	<i>-10%</i>
<i>Dont Opérations Immobilières</i>	<i>19,30</i>	<i>22,46</i>	<i>21,85</i>	<i>0,61</i>	<i>97%</i>	<i>2,55</i>	<i>13%</i>
<i>Dont autres opérations d'investissement</i>	<i>3,41</i>	<i>2,85</i>	<i>2,39</i>	<i>0,45</i>	<i>84%</i>	<i>-1,01</i>	<i>-30%</i>
<b>TOTAL AE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>32,21</b>	<b>37,60</b>	<b>35,88</b>	<b>1,72</b>	<b>95%</b>	<b>3,66</b>	<b>11%</b>

**Au 31 décembre 2024, ce sont 1,72 M€ d'AE prévues qui n'ont pas été consommées sur les opérations pluriannuelles, soit un taux d'exécution de 95 %.**

**Les engagements les plus importants ont été réalisés pour les opérations immobilières hors Plan Campus.** Les engagements se sont ainsi élevés à 21,85 M€, soit un excellent taux d'exécution à 97 %. Les engagements en investissement immobilier sont restés importants en 2024 à l'instar des exercices précédents.

Les principaux engagements réalisés en 2024 s'élèvent à :

- 9,49 M€ au titre des travaux réalisés en vue de faire gagner nos bâtiments en efficacité énergétique, dont 3,92 M€ au titre de l'engagement des investissements sur le marché global de performance énergétique, 1,89 M€ pour le remplacement des fenêtres sur la Présidence Libération, 1,77 M€ pour les travaux sur l'IUT de St Avold, et 0,83 M€ pour les premiers engagements pour les travaux de rénovation énergétique du campus Lettres et Sciences Humaines ;
- 3,55 M€ au titre des travaux de gros entretien, renouvellement, sécurité ;
- 3,45 M€ au titre des travaux sur les opérations CPER immobilier, dont 1,21 M€ sur l'opération sur l'IUT Nancy Brabois ;
- 2,30 M€ au titre des travaux de mise en accessibilité.

Les engagements sur les opérations immobilières sont en hausse, portés par des engagements plus importants sur les opérations de rénovation énergétique, dont la plupart sont autofinancées.

**Pour les autres opérations d'investissement hors immobilier, les engagements se sont élevés à 2,39 M€ pour une prévision de 2,85 M€ effectuée au budget rectificatif.** Les principaux engagements concernent des petits travaux d'investissement et achats d'équipements effectués par les composantes pour 0,47 M€, l'engagement des dépenses relatives au renouvellement du matériel WIFI pour 0,38 M€, ainsi que les équipements dans le cadre de Lothaire pour 0,25 M€.

Les principaux décalages avec la prévision proviennent des engagements sur Lothaire, qui ont été inférieurs de 0,16 M€ à la prévision, et sur les travaux d'investissement et achats d'équipements effectués par les composantes, dont les engagements ont été inférieurs de 0,14 M€ à la prévision.

**Pour les contrats de recherche**, le taux d'exécution atteint 97 %, avec 9,52 M€ d'AE d'investissement consommées, pour une prévision de 9,77 M€ faite au budget rectificatif. Les engagements en investissement ont été portés par d'importantes commandes sur les projets CPER, dont 2,34 M€ sur le projet CPER MAT-GE, 1,16 M€ sur ENERGIES, et 0,59 M€ sur RENETE.

**Pour les contrats d'enseignement**, les consommations d'AE d'investissement se sont élevées à 1,91 M€, dont 0,73 M€ sur les projets PACTE, soit un taux de consommation des AE d'investissement de 91 %. Le principal

décalage entre la prévision et les consommations concerne également ces mêmes projets PACTE, pour lesquels 0,10 M€ d'investissement prévu n'a pas donné lieu à consommation.

### 1.3.3 Crédits de Paiement en investissement

Le montant des crédits de paiement d'investissement consommés au cours de l'exercice 2024 est de 46,97 M€ et représente près de 7 % des CP consommés par l'établissement. Le taux d'exécution des CP d'investissement est de 91 %. Ceci représente une surbudgétisation de 4,78 M€ au niveau de l'établissement.

Tableau 15 : CP en investissement

Enveloppe d'Investissement CP (en M d'€)	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non consommé	Taux d'exécution	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
Activité courante	8,42	9,50	9,07	0,43	96%	0,66	8%
Opérations pluriannuelles	46,13	42,25	37,90	4,35	90%	-8,23	-18%
<b>TOTAL CP D'INVESTISSEMENT</b>	<b>54,55</b>	<b>51,75</b>	<b>46,97</b>	<b>4,78</b>	<b>91%</b>	<b>-7,58</b>	<b>-14%</b>

Les consommations de CP d'investissement entre 2023 et 2024 sont en baisse de 14 % ce qui résulte exclusivement de la baisse des consommations de CP sur les opérations immobilières.

Si on neutralise l'impact des opérations immobilières, les consommations de CP d'investissement sont en augmentation de 1,13 M€ par rapport à 2023 et s'élèvent à 24,40 M€.

Par rapport aux données du budget rectificatif, on constate que les consommations de CP pour des dépenses courantes d'investissement sont inférieures de 0,43 M€ à la prévision du fait de décalage de paiement. Ce sont 9,07 M€ de CP d'investissement liés à l'activité courante qui ont été consommés, un chiffre en hausse de 0,66 M€ par rapport à 2023. Cette hausse est liée à l'augmentation des moyens, à l'instar de ce qui a été expliqué pour les consommations d'AE.

Concernant les projets suivis sur des opérations pluriannuelles, on constate un taux d'exécution à 90 %, pour 4,35 M€ de CP d'investissement non consommés par rapport aux prévisions. Le Tableau 16 ci-après permet de détailler les écarts et les taux d'exécution.

Tableau 16 : CP en investissement sur opérations pluriannuelles

Enveloppe d'Investissement CP (en M d'€)	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non consommé	Taux d'exécution	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
Contrats de recherche	6,74	9,59	7,46	2,12	78%	0,73	11%
Contrats de formation continue	0,18	0,22	0,14	0,08	63%	-0,04	-24%
Contrats d'enseignement	3,14	2,78	2,67	0,11	96%	-0,47	-15%
Opérations d'investissement	36,07	29,66	27,62	2,04	93%	-8,45	-23%
<i>Dont Opérations Campus et PPP</i>	<i>1,75</i>	<i>1,71</i>	<i>1,72</i>	<i>-0,01</i>	<i>100%</i>	<i>-0,03</i>	<i>-2%</i>
<i>Dont Opérations Immobilières</i>	<i>31,27</i>	<i>24,40</i>	<i>22,57</i>	<i>1,83</i>	<i>92%</i>	<i>-8,71</i>	<i>-28%</i>
<i>Dont autres op. d'investissement</i>	<i>3,04</i>	<i>3,55</i>	<i>3,33</i>	<i>0,21</i>	<i>94%</i>	<i>0,30</i>	<i>10%</i>
<b>TOTAL CP D'INVESTISSEMENT</b>	<b>46,13</b>	<b>42,25</b>	<b>37,90</b>	<b>4,35</b>	<b>90%</b>	<b>-8,23</b>	<b>-18%</b>

Les CP sur opérations pluriannuelles représentent près de 80 % des dépenses d'investissement de 2024. De la même manière que pour les AE d'investissement, les consommations de CP **les plus importantes se font sur les opérations immobilières.**

**Sur ces opérations immobilières dont fait partie le paiement des redevances d'investissement dans le cadre des PPP de l'opération Campus,** les CP se sont élevés à 24,29 M€. Ceux-ci sont inférieurs de 1,82 M€ à la prévision faite au budget rectificatif. L'essentiel du décalage provient des derniers paiements dans le cadre du Plan de relance pour lesquelles les CP ont été surévalués de 0,52 M€. Les principales dépenses effectuées en 2024 concernant les opérations du CPER, pour lesquelles 6,41 M€ ont été consommés, dont 3,38 M€ sur le CPER 15-20 Campus Carnot Ravinelle, et 2,10 M€ sur les opérations de travaux du Saulcy, financés sur les CPER

15-20 et 21-27. Les opérations de rénovation énergétique ont donné, quant à elles, lieu à 4,28 M€ de consommation de CP d'investissement. 3,15 M€ ont été consommés au titre des opérations de GER (gros entretien renouvellement), et 2,69 M€ de CP ont été consommés sur les opérations du Plan France Relance. Ces dépenses sont en baisse par rapport à 2023, dans la mesure où d'importantes dépenses avaient été réalisées sur l'année précédente en lien avec les opérations France Relance, Résilience, et fin de projets CPER 15-20.

**S'agissant des autres opérations d'investissement, les consommations de CP se sont élevées à 3,33 M€, soit inférieures de 0,21 M€ à la prévision effectuée au budget rectificatif.** Les dépenses relevant des petits travaux et équipements des composantes ont donné lieu à des consommations de CP d'investissement pour 0,53 M€. Les dépenses numériques sont également importantes, avec 0,44 M€ consommé en relation avec la rénovation des équipements WIFI, 0,29 M€ pour les équipements financés par le CPER NEIGES ainsi que 0,25 M€ pour les équipements dans le cadre de Lothaire.

**Pour les contrats de recherche,** les consommations de CP se sont élevées à 7,46 M€, ce qui représente une sous-consommation importante de 2,12 M€, pour un taux d'exécution de 78 %. Ceci résulte du décalage du paiement de certains équipements sur CPER pour 1,33 M€, dont 0,59 M€ sur le projet MAT-GE, et 0,52 M€ sur RENETE. Les principales consommations sur les contrats de recherche en 2024 ont concerné les opérations CPER pour 3,52 M€.

**Pour les contrats d'enseignement,** les consommations de CP se sont élevées à 2,67 M€ pour des prévisions qui étaient de 2,78 M€, pour un taux d'exécution de 96 %. Plus de la moitié de la consommation (1,47 M€) concerne les projets PACTE et CAMEX financés par la Région.

En conclusion, on peut noter une dynamique de progression des engagements en investissement, portée à la fois par les financements CPER pour la recherche, mais également par l'établissement qui autofinance une grande partie des travaux ayant fait l'objet d'engagements en 2024 compte-tenu de la baisse des financements publics dédiés. Tous ces engagements n'ont pas forcément une traduction en crédits de paiement sur la même année, en particulier sur les opérations de travaux ce qui explique que ceux-ci apparaissent en baisse en 2024. Il faut noter que l'établissement parvient à maintenir les engagements financiers sur les opérations immobilières à des niveaux élevés, bien qu'il y ait une baisse des moyens octroyés par l'État sur ces mêmes opérations, en raison de la fin du programme Plan France Relance. Il faut en effet relever la part toujours plus importante de travaux autofinancés par l'établissement, ce qui n'est pas sans impact sur ses réserves financières.

### 1.3.4 Autorisations d'Engagement en Fonctionnement

**Le montant des autorisations d'engagement en fonctionnement consommées au cours de l'exercice 2024 est de 114,57 M€, pour un taux d'exécution de 93 %. Cela représente 7,40 M€ de consommation d'AE de fonctionnement supplémentaires par rapport à 2023, soit une augmentation de près de 7 %. Les AE de fonctionnement représentent un peu plus de 20 % des AE totales consommées par l'établissement. Fin 2024, ce sont 8,15 M€ d'AE de fonctionnement prévues qui n'ont pas été consommées (cf. Tableau 17 ci-après).**

Tableau 17 : AE en fonctionnement

Enveloppe de Fonctionnement AE (en M d'€)	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non consommé	Taux d'exécution	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
Activité courante	73,96	80,75	77,20	3,55	96%	3,24	4%
Opérations pluriannuelles	33,21	41,97	37,37	4,60	89%	4,15	13%
<b>TOTAL AE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>107,17</b>	<b>122,72</b>	<b>114,57</b>	<b>8,15</b>	<b>93%</b>	<b>7,40</b>	<b>7%</b>

**Pour détailler les consommations d'AE de fonctionnement en 2024, il est utile de distinguer les dépenses engagées sur projets pluriannuels et les dépenses courantes.**

a) *Les engagements des dépenses liés à l'activité courante (hors opérations pluriannuelles)*

**En 2024, les engagements pour des dépenses liées à l'activité courante sont en augmentation de 3,24 M€ par rapport à 2023.** Ces augmentations sont entièrement dues à des hausses sur les dépenses relevant de l'EMEB (entretien, maintenance et exploitation des bâtiments). Les engagements sont globalement en hausse de 6,00 M€ sur ces dépenses, ceci étant dû à l'engagement de marchés pluriannuels liés au marché global de performance énergétique pour un impact de près de 8 M€, à la hausse des engagements sur le nettoyage pour près de 1 M€, ceci étant atténué par la baisse constatée sur les dépenses de fluides. Les engagements pour les dépenses de fluides s'élèvent à 15,56 M€, contre 18,37 M€ en 2023, soit une baisse de plus de 15 %, portée par la diminution des coûts de l'électricité, et des actions visant à réduire les consommations d'énergie.

Le montant des AE pouvant être amené à fluctuer d'un exercice à l'autre selon la durée des engagements conclus, la comparaison des consommations entre 2023 et 2024 sera davantage commentée sur le paragraphe dédié aux CP de fonctionnement.

Par rapport aux données du budget rectificatif, les dépenses liées à l'activité courante ont été inférieures de 3,55 M€ par rapport aux prévisions effectuées, ceci résultant d'engagements moindres sur les fluides de 0,70 M€, mais également à des consommations moindres que prévues sur les entités, plus particulièrement sur les laboratoires.

b) *Les engagements des dépenses de fonctionnement sur opérations pluriannuelles*

**Concernant les opérations pluriannuelles, les consommations d'AE de fonctionnement s'élèvent à 37,37 M€. Celles-ci représentent près du tiers des engagements de l'année en fonctionnement. Le taux d'exécution est de seulement 89 %.**

Par rapport au budget rectificatif, ce sont 4,60 M€ d'AE de fonctionnement prévues au budget des opérations pluriannuelles qui n'ont pas été engagées. Le Tableau 18 ci-après détaille ces éléments par grandes catégories d'opérations.

*Tableau 18 : AE en fonctionnement sur opérations pluriannuelles*

Enveloppe de Fonctionnement AE (en M d'€)	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non consommé	Taux d'exécution	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
Contrats de recherche	16,86	23,57	20,88	2,69	89%	4,02	24%
Contrats de formation continue	0,75	1,20	1,00	0,20	83%	0,25	34%
Contrats d'enseignement	11,10	12,81	11,56	1,26	90%	0,45	4%
Opérations d'investissement	4,50	4,39	3,93	0,45	90%	-0,57	-13%
<b>TOTAL AE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33,21</b>	<b>41,97</b>	<b>37,37</b>	<b>4,60</b>	<b>89%</b>	<b>4,15</b>	<b>13%</b>

Les principaux décalages se situent sur les contrats de recherche, pour lesquels 2,69 M€ d'AE de fonctionnement n'ont pas été consommées, et sur les contrats d'enseignements, où 1,26 M€ d'AE budgétées n'ont pas donné lieu à engagement.

Ceci est dû à une sous-consommation généralisée des AE de fonctionnement prévues sur la plupart des opérations suivies de manière pluriannuelle, en particulier sur les PIA, et sur les bourses de mobilités, engagements décalés sur les exercices suivants.

### 1.3.5 Crédits de Paiement en Fonctionnement

**Le montant des crédits de paiement en fonctionnement consommés au cours de l'exercice 2024 est de 104,36 M€, soit près de 19 % des CP. Les consommations en CP de fonctionnement sont en baisse de près de 3 % par rapport à 2023 (- 3,12 M€).**

**Le taux d'exécution des CP de fonctionnement est de 96 %. Ainsi, au 31 décembre 2024, 4,21 M€ de CP budgétés n'ont pas été consommés (cf. Tableau 19 suivant), cela concernant quasiment exclusivement les dépenses sur projets pluriannuels.**

Tableau 19 : CP en fonctionnement

Enveloppe de Fonctionnement CP (en M d'€)	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non consommé	Taux d'exécution	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
Activité courante	73,20	68,43	68,29	0,13	100%	-4,91	-7%
Opérations pluriannuelles	34,28	40,15	36,07	4,08	90%	1,79	5%
<b>TOTAL CP DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>107,48</b>	<b>108,58</b>	<b>104,36</b>	<b>4,21</b>	<b>96%</b>	<b>-3,12</b>	<b>-3%</b>

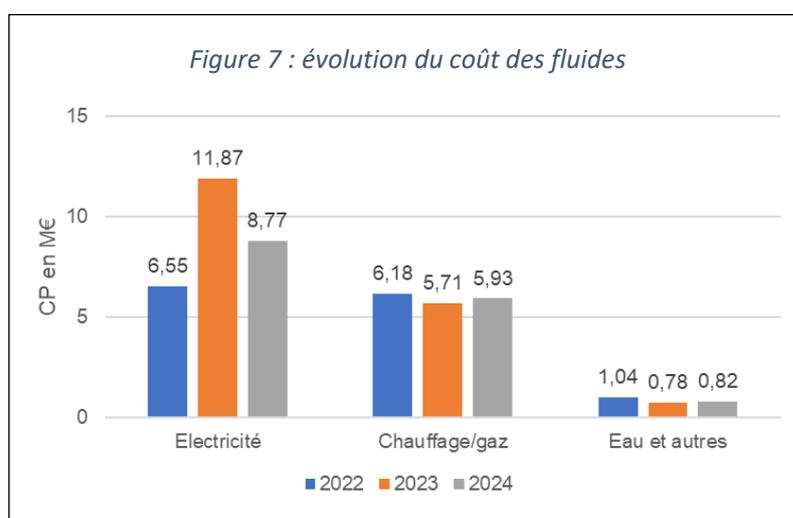
Pour mettre en lumière les écarts par rapport aux prévisions et faire une comparaison entre 2023 et 2024, il convient d'analyser séparément les dépenses réalisées pour l'activité courante de celles réalisées sur les opérations pluriannuelles.

a) Les paiements de dépenses liées à l'activité courante (hors opérations pluriannuelles)

Les consommations de CP sur les dépenses liées à l'activité courante s'élèvent à **68,29 M€**, soit une exécution conforme à la prévision. Ils représentent les deux tiers des CP de fonctionnement de l'année. Après avoir été régulièrement en hausse sur les derniers exercices du fait notamment de l'inflation, en particulier sur les coûts de l'énergie, ce montant est en baisse importante de 4,91 M€ par rapport au compte financier de 2023 (-6,7 %). À la différence des AE qui peuvent plus fortement varier en fonction des engagements effectués, les consommations de CP permettent de mieux comparer les exercices entre eux.

Après plusieurs années d'augmentation, les dépenses de fonctionnement qui concernent les bâtiments (maintenance, nettoyage, fluides...) sont en baisse de **2,50 M€ par rapport à 2023 (-7,8 %)**, et atteignent **29,60 M€**. L'essentiel de cette baisse provient des fluides, en baisse de près de 3 M€ en 2024 pour atteindre 15,52 M€ (-15,5 %). Cependant, bien que ces dépenses soient en baisse, elles restent nettement supérieures au niveau qui était le leur avant la hausse du coût de l'énergie (11,6 M€ en 2019).

Les dépenses d'électricité se sont élevées à 8,77 M€ en 2024, soit une baisse du coût de 26 % par rapport à 2023 (-3,1M€) tandis que les dépenses de chauffage et gaz sont en légère hausse de près de 4 % (+0,22 M€), tout comme les dépenses liées aux consommations d'eau, en hausse de 5 % (+ 0,04 M€). Pour les dépenses de chauffage et gaz, il faut noter que la hausse devrait être plus importante, dans la mesure où il existe un retard de facturation qui minore donc les paiements sur ces postes en 2024. Ceci sera développé en partie 3.



Les dépenses de nettoyage sont, quant à elles, en hausse de 0,90 M€ pour atteindre 5,18 M€, soit une hausse de 21 %. Ceci résulte d'une hausse des dépenses sur les prestations de nettoyage, liée à l'inflation, mais également à la diminution des pénalités sur les contrats de nettoyage en 2024 par rapport à 2023.

Les dépenses de maintenance, dont celles relevant du plan annuel de maintenance, s'élèvent à 5,13 M€ en 2024, en baisse de près de 0,50 M€ par rapport à 2023 (-9 %).

Parmi les autres hausses constatées sur les dépenses liées à l'activité courante en 2024, on relève une **hausse de 2,86 M€ des dépenses des composantes de formation**, qui s'élèvent à **27,49 M€ (+11,6 %)**, ceci résulte de décalage du paiement de dépenses engagées en 2023, mais aussi par la hausse des dépenses sur certaines composantes de formation (+0,90 M€ sur les composantes du collégium Santé, +0,59 M€ sur les composantes du collégium S&T) qui ont davantage consommé le budget qui leur était octroyé.

Les **dépenses de fonctionnement prises en charge directement par l'établissement**, ce qui inclut les dépenses des directions centrales, sont quant à elles en baisse de 1,02 M€ pour atteindre 15,35 M€ (- 6 %), les dépenses en 2023 ayant été exceptionnelles (régularisation des prestations relatives à la paye à façon, paiement auprès de l'AMUE au titre du développement de PEGASE).

Les dépenses **courantes de fonctionnement des laboratoires sont quant à elles en forte baisse de 1,70 M€, et s'élèvent à 5,88 M€**. La diminution des dépenses concerne la quasi-totalité des laboratoires. Cette baisse a pour origine pour environ 1/3 le décalage plus important de dépenses engagées en n qui auront un dénouement en CP en n+1. Cette baisse s'explique également par l'augmentation des frais de gestion pour la part revenant à l'entité mais aussi, en parallèle, à une diminution des consommations de CP, liée à la mise en place du nouveau modèle économique qui permet aux laboratoires une réallocation partielle en n+1 des crédits non consommés en n.

Pour le reste de la variation, cela s'explique par la diminution d'autres dépenses prises en charge par l'établissement (diminution contribution FIPHFP, diminution remboursement droits d'inscription...) ainsi que l'augmentation de 1,70 M€ des frais de gestion perçus par l'université, perçus sur des projets qui ont été justifiés par l'université aux différents financeurs qui permettent le prélèvement desdits frais.

*b) Les dépenses de fonctionnement sur opérations pluriannuelles*

**Les dépenses sur opérations pluriannuelles représentent un tiers des CP de fonctionnement, elles sont quant à elles en augmentation de plus de 5 % par rapport à 2023, pour s'élever à 36,07 M€ (+ 1,79 M€).**

À fin 2024, ce sont 4,08 M€ de CP de fonctionnement prévus sur les opérations pluriannuelles qui n'ont pas été consommés, soit un taux d'exécution de 90 %. Ceci est détaillé dans le Tableau 20 ci-dessous.

*Tableau 20 : CP en fonctionnement sur opérations pluriannuelles*

Enveloppe de Fonctionnement CP (en M d'€)	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Non consommé	Taux d'exécution	Variation en € CF 24 / 23	Variation en % CF 24 / 23
Contrats de recherche	17,61	22,81	19,99	2,81	88%	2,38	14%
Contrats de formation continue	0,77	0,96	0,93	0,03	97%	0,16	21%
Contrats d'enseignement	11,08	12,08	11,07	1,01	92%	-0,01	0%
Opérations d'investissement	4,81	4,30	4,07	0,23	95%	-0,74	-15%
<b>TOTAL CP DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>34,28</b>	<b>40,15</b>	<b>36,07</b>	<b>4,08</b>	<b>90%</b>	<b>1,79</b>	<b>5%</b>

**Par rapport aux données du budget rectificatif, de la même manière que pour les AE de fonctionnement**, les principaux décalages se situent sur les contrats de recherche, pour lesquels 2,81 M€ de CP de fonctionnement n'ont pas été consommés, ce qui est dû à une sous-consommation généralisée des CP de fonctionnement prévus sur la plupart des opérations de recherche suivies de manière pluriannuelle. S'agissant des contrats d'enseignements, 1,01 M€ de CP budgété n'a pas donné lieu à paiement. Les principaux décalages concernent le paiement de bourses pour lesquels 0,49 M€ de CP de fonctionnement n'a pas été consommé.

Enfin, il faut préciser que tous les AE et CP non consommés des opérations pluriannuelles qui ne sont pas terminées au 31 décembre 2024 feront l'objet d'une reprogrammation dans le cadre du prochain budget rectificatif.

En conclusion, on constate en 2024 une hausse des dépenses, mais beaucoup moins marquée que celles connues sur les exercices précédents. La **hausse des consommations de CP en 2024 est de 7,14 M€ par rapport à 2023**, ce qui résulte exclusivement de l'augmentation des dépenses de masse salariale (+ 17,84 M€), car en parallèle **les consommations de CP en fonctionnement et en investissement sont en baisse** (respectivement – 3,12 M€ et - 7,58 M€).

S'agissant des **dépenses de masse salariale**, l'augmentation provient principalement de l'application en année pleine des mesures Guerini décidées en 2023, l'octroi de 5 points d'indice supplémentaires, mais également de la poursuite de la mise en œuvre de la LPR, ainsi que de la dynamique des nouveaux recrutements en lien avec des ressources nouvelles.

S'agissant des **dépenses de fonctionnement**, il faut relever que la baisse de 3,12 M€ des consommations en 2024 est limitée par la hausse des dépenses sur projets, liés à l'augmentation du volume des PIA/projets France 2030. La baisse sur les dépenses courantes de l'établissement est plus marquée et atteint presque 5 M€, résultant en grande partie de la baisse du coût des fluides.

S'agissant des **dépenses d'investissement**, celles-ci sont en baisse en 2024 en raison de la fin de certains programmes d'investissement (France Relance, Résilience). En revanche, les engagements en investissement et notamment sur les opérations immobilières augmentent, portés par la mise en œuvre de projets d'importance financés (CPER 21-27) mais aussi par une part de plus en plus importante de travaux autofinancés par l'établissement.

Si on pousse la comparaison depuis 2019 pour avoir la situation précédant la crise sanitaire, les dépenses sont en hausse de plus de 100 M€ dont plus des deux tiers proviennent de la masse salariale.

Tableau 21 : consommation de CP par enveloppe depuis 2019

Toutes enveloppes confondues CP (en M d'€)	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	CF 2023	CF 2024	Évolution 19-24 en M€	Évolution 19-24 en %
TOTAL CP PERS.	480,80	488,30	499,45	510,94	534,45	552,29	71,49	15%
TOTAL CP INV.	33,89	31,14	35,50	55,46	54,55	46,97	13,08	39%
TOTAL CP FONC.	87,15	78,15	85,76	98,37	107,48	104,36	17,21	20%
<b>TOTAL</b>	<b>601,84</b>	<b>597,59</b>	<b>620,71</b>	<b>664,78</b>	<b>696,48</b>	<b>703,62</b>	<b>101,78</b>	<b>17%</b>

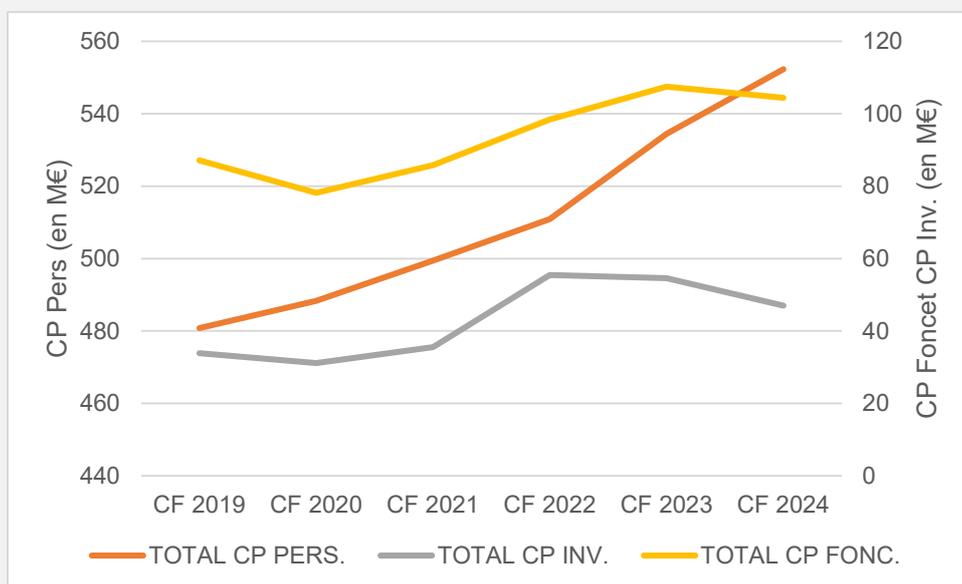
Si la hausse des dépenses de masse salariale est très importante en montant en raison de la mise en place de la LPR, des mesures de revalorisation salariale, mais également de recrutements plus nombreux sur projets, l'évolution en pourcentage est plus marquée sur les CP d'investissement et de fonctionnement. Il faut rappeler, avant d'analyser ces chiffres, la particularité des années 2020 et 2021, marqués par la crise sanitaire.

S'agissant des CP d'investissement, la hausse provient de l'augmentation des dépenses liées à notre parc immobilier, les pics de 2022 et 2023 étant dus aux dépenses liées à la mise en œuvre des opérations France Relance, Résilience, et CPER 15-20. Bien que ces opérations n'entraînent quasiment plus de dépenses en 2024, le chiffre de 46,97 M€ reste un montant élevé pour les dépenses d'investissement, porté par les investissements autofinancés par l'établissement, et également par les projets d'investissement liés à la recherche financés sur le CPER 21-27.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, la hausse depuis 2019 résulte de deux tendances : d'une part l'augmentation des dépenses courantes liés à l'inflation, au premier rang duquel on trouve les dépenses d'énergie, qui restent à un niveau élevé en 2024, bien que le coût de celles-ci ait baissé, et que les consommations diminuent du fait des travaux d'efficacité énergétique et des efforts de chacun pour réduire l'utilisation des ressources. D'autre part, l'augmentation résulte de dépenses supplémentaires liée à un accroissement des moyens, tant au niveau des projets, qu'au niveau des ressources propres, comme l'apprentissage.

Le graphique à double entrée de la Figure 8 suivante illustre la trajectoire de l'évolution des dépenses, avec la hausse des dépenses de masse salariale qui accélère, tandis que les dépenses d'investissement et fonctionnement diminuent en 2024 après avoir fortement augmenté les exercices précédents.

Figure 8 : évolution des consommations de CP depuis 2019



La comparaison entre l'évolution des dépenses et des recettes sera effectuée en partie 3 en utilisant les données de la comptabilité générale, car une telle comparaison en comptabilité budgétaire qui suit une logique de décaissements et encaissements ne donnerait qu'une vision imparfaite de la réalité de la situation financière de l'établissement du fait du volume très important des avances perçues pour des dépenses effectuées sur les exercices suivants.

En conclusion, la forte augmentation des CP, du fait de la hausse des dépenses de masse salariale, contraint toujours fortement l'établissement. Ainsi, les économies qu'il peut générer sur ses dépenses de fonctionnement ne suffisent pas à absorber la hausse des dépenses de personnel, qui résultent à la fois de l'absence de compensation totale par l'État des mesures de revalorisation, et de leur augmentation mécanique. Le poids toujours croissant de la masse salariale, et l'impact de ces augmentations peuvent avoir sur la trajectoire financière de l'établissement nous oblige à réfléchir à mieux maîtriser ces dépenses pour garantir la soutenabilité financière de l'établissement.

## 2 L'équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier (cf. tableau 4 budgétaire) présente l'équilibre financier qui permet de déterminer la variation de trésorerie sur l'exercice. La variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant des autorisations budgétaires et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais qui affectent la trésorerie. En effet, les opérations budgétaires ne sont pas les seules à affecter la caisse de l'établissement et le solde budgétaire représente un solde intermédiaire de trésorerie. Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement. Le tableau d'équilibre financier retrace donc les moyens financiers de couverture du solde budgétaire déficitaire de l'établissement par l'excédent résultant des opérations de trésorerie.

### 2.3 Solde budgétaire

**Le solde budgétaire est un solde intermédiaire de trésorerie, calculé par différence, en soustrayant les consommations en crédits de paiement aux recettes constatées sur l'exercice.**

En raison de recettes encaissées (717,21 M€) qui se sont révélées supérieures aux décaissements (703,62 M€), le solde budgétaire de l'établissement est excédentaire de 13,58 M€.

Du fait du dépassement de la prévision en encaissement de recettes (100,5 % de la prévision a été atteinte), et d'un plus faible taux de consommation de crédits de paiement (98,5 % toutes enveloppes confondues) la prévision du solde budgétaire faite au budget rectificatif présente un écart avec le compte financier de 14,51 M€.

Le Tableau 22 ci-dessous détaille le solde budgétaire de l'établissement.

Tableau 22 : solde budgétaire

SOLDE BUDGETAIRE (en M d'€)	RECETTES	CP	SB au CF 24	SB au BR 24	Ecart CF - BR	Rappel SB au CF 2023	Ecart CF24/CF23
Composant 1 : Activité courante	604,71	600,97	3,73	-2,60	6,34	4,19	-0,45
Composant 2 : Opérations pluriannuelles	112,50	102,65	9,85	1,68	8,17	-9,49	19,34
<b>TOTAL</b>	<b>717,21</b>	<b>703,62</b>	<b>13,58</b>	<b>-0,93</b>	<b>14,51</b>	<b>-5,31</b>	<b>18,89</b>

Concernant le solde budgétaire excédentaire de l'établissement de 13,58 M€, il faut rappeler que +1,59 M€ est affecté à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt réalisé dans le cadre des opérations en Partenariat Public-Privé (PPP), qui est une dépense non budgétaire.

Par rapport au budget rectificatif, le solde budgétaire était attendu en très léger déficit de 0,93 M€. L'atterrissage est supérieur de 14,51 M€ au compte financier du fait que la prévision de recettes a été dépassée de 3,81 M€, tandis que 10,70 M€ de CP n'ont pas été consommés.

Par rapport à 2023, le solde budgétaire de l'établissement est en forte augmentation (+18,89 M€). En effet, du fait du versement de nombreuses avances sur projets pour des dépenses à venir sur exercices suivants, les recettes ont augmenté très fortement (+26,04 M€ ; + 3,8 %) tandis que les crédits de paiements augmentent plus modérément (+ 7,14 M€ ; + 1,03 %).

Le premier composant du solde budgétaire de l'établissement provient du budget lié à l'activité courante qui est de 3,73 M€. Ce solde contribue principalement à la part du financement sur fonds propres des opérations pluriannuelles soit sur l'exercice en cours, soit sur les exercices à venir. Plus précisément, certaines opérations suivies de manière pluriannuelle sont financées par l'établissement et ses composantes (opérations immobilières financées par autofinancement, apport des composantes à titre de cofinancement sur les opérations pluriannuelles), sur la base de recettes globalisées, alors que les dépenses sont, quant à elles, prévues sur les opérations pluriannuelles. Ainsi, en 2024, 4,50 M€ de CP initialement prévus sur le budget lié à l'activité courante ont été affectés par les composantes, pour des dépenses à venir sur des opérations pluriannuelles, ce qui augmente d'autant le solde budgétaire de l'exercice. Par ailleurs, l'établissement se doit de dégager un excédent sur son activité courante pour financer les dépenses liées aux opérations de travaux récurrentes suivies sur les opérations pluriannuelles (gros entretien de bâtiments notamment). Une fois ces éléments pris en compte, il apparaît que le solde budgétaire de l'établissement issu de l'activité courante devrait être excédentaire d'au moins 10 M€ pour financer uniquement les opérations récurrentes, sans que cela ne prenne en compte le financement d'investissements stratégiques nécessaires au développement des missions de l'établissement.

Le deuxième composant du solde budgétaire provient des opérations pluriannuelles. Ainsi la forte hausse des recettes sur opérations pluriannuelles (+16,28 M€ ; + 16,9 %) conjuguée à une baisse des dépenses sur projets de 3,07 M€ (lié à la baisse des dépenses sur opérations immobilières) entraîne une variation à la hausse de plus de 19 M€ du solde budgétaire entre 2023 et 2024, pour présenter un excédent budgétaire de 9,85 M€. Ce solde budgétaire excédentaire s'explique par la perception de nombreuses recettes en avance de phase (2,70 M€ pour ENACT, 6,23 M€ pour le COMP notamment), mais également par le versement d'importants soldes sur projets FEDER de la part de l'UE, ce qui masque complètement le caractère structurellement déficitaire des opérations pluriannuelles induit par l'existence de nombreuses opérations autofinancées par l'établissement, en particulier sur l'immobilier.

Pour les opérations pluriannuelles, le détail de la constitution du solde budgétaire excédentaire par catégorie d'opérations est donné dans le Tableau 23 suivant.

Tableau 23 : solde budgétaire des opérations pluriannuelles

SOLDE BUDGETAIRE (en M d'€) des OPERATIONS PLURIANNUELLES présentées dans le tableau 10	RECETTES CF 2024	CP CF 2024	SB au CF 2024	SB au BR 24	Ecart SB CF24 - BR24	SB au CF 23	Ecart SB CF24 - CF23
Contrats de recherche	65,69	49,27	16,42	10,18	6,24	7,90	8,52
Contrats de formation continue	1,55	1,39	0,16	0,35	-0,19	0,18	-0,37
Contrats d'enseignement	22,29	19,59	2,70	2,95	-0,25	1,06	-1,31
Opérations d'investissement	22,96	32,39	-9,43	-11,81	2,38	-18,62	21,00
<i>Dont Opérations Campus et PPP</i>	<i>5,94</i>	<i>2,64</i>	<i>3,30</i>	<i>1,58</i>	<i>1,72</i>	<i>1,52</i>	<i>0,20</i>
<i>Dont Opérations Immobilières</i>	<i>8,66</i>	<i>28,58</i>	<i>-19,92</i>	<i>-16,15</i>	<i>-3,78</i>	<i>-15,71</i>	<i>11,93</i>
<i>Dont Autres opérations d'investissement</i>	<i>8,37</i>	<i>1,17</i>	<i>7,20</i>	<i>2,76</i>	<i>4,43</i>	<i>-4,43</i>	<i>8,87</i>
<b>TOTAL Opérations pluriannuelles</b>	<b>112,50</b>	<b>102,65</b>	<b>9,85</b>	<b>1,68</b>	<b>8,17</b>	<b>-9,49</b>	<b>17,66</b>

Pour mémoire, ce solde de + 9,85 M€ inclut l'excédent de financement permettant le remboursement de l'emprunt (1,59 M€) des opérations en PPP, traité en opération non budgétaire.

Parmi les opérations impactant le solde budgétaire, on peut rappeler celles ayant les impacts les plus importants :

- **Les projets liés au Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)**, qui impactent le **solde budgétaire de + 5,84 M€** dans la mesure où l'établissement a perçu 50 % du financement du COMP, soit 6,23 M€, en 2024, alors qu'en parallèle, seul 0,39 M€ de CP a été consommé ;
- **Les projets de recherche financés par l'UE**, pour lesquels l'établissement a perçu de nombreux soldes sur des projets qui étaient terminés sur les exercices précédents, expliquant un solde budgétaire **excédentaire de 9,95 M€**, l'établissement ayant réalisé l'avance de trésorerie sur les exercices précédents. Ont ainsi été perçus les soldes des projets CARE (1,73 M€), Mol4Cryo (1,32 M€), Sonoma (1,23 M€), Regalor (1,18 M€), Firelight (0,71 M€), Talisman (0,67 M€), Planete (0,53 M€).
- **Le projet ENACT**, pour lequel l'université a perçu **2,70 M€** de recettes budgétaires, sans qu'aucune dépense n'ait encore été effectuée du fait du commencement du projet au 01 janvier 2025, ce qui augmente le solde budgétaire d'autant ;
- **Les projets Polaris et Reil**, dont les **recettes sont supérieures de 1,17 M€** aux dépenses ;
- **Les contrats de collaboration de recherche**, qui présentent un solde budgétaire excédentaire **de 0,87 M€** ;
- **Les projets CPER Recherche**, dont les recettes obtenues sont **supérieures de 0,99 M€** aux dépenses ;
- **Le projet CPER immobilier sur l'IUT Nancy Brabois**, dont les recettes obtenues sont supérieures de 2,15 M€ aux dépenses effectuées ;
- **Les projets Mundus Misei et Densys** qui ont fait l'objet du versement d'une importante avance de l'UE, et qui présentent un solde budgétaire excédentaire de **3,62 M€**.

**A contrario, d'autres opérations présentent un solde budgétaire déficitaire car les dépenses réalisées en 2024 sont autofinancées par l'établissement ou elles se réalisent à partir des avances perçues sur exercices antérieurs.** À ce titre, on peut citer les opérations suivantes :

- **Le projet PLEIADES**, pour lequel l'établissement était en avance de trésorerie, **a un impact de - 1,48 M€** sur le solde budgétaire, soit le montant des dépenses effectuées cette année ;
- **Les projets CARNOT ICEEL** qui présentent un **solde budgétaire déficitaire de 1,37 M€** dans la mesure où l'abondement 2024 n'a pas été perçu en fin d'année ;
- **Le financement par l'établissement via autofinancement des travaux** du Programme Pluriannuel d'Investissement Immobilier (PP2I) hors CPER et plan France Relance pour un impact négatif sur le solde budgétaire **de 9,33 M€** provenant **de l'autofinancement de l'établissement** ;
- **Le projet Résilience**, les recettes de ce projet ayant été obtenues majoritairement sur les exercices précédents alors que les dépenses pour les travaux ont eu essentiellement lieu en 2024, pour un impact négatif de **2,02 M€** ;

- **Les projets immobiliers CPER sur le Campus Carnot Ravinelle**, dont les dépenses sont supérieures de **2,47 M€** aux recettes, l'établissement ayant autofinancé les surcoûts ;
- **Les projets financés dans le cadre du Plan France Relance immobilier**, qui présentent un solde budgétaire déficitaire de **2,17 M€**, cela étant lié à l'utilisation des avances perçues, mais également lié au fait que l'établissement autofinance les surcoûts ;
- **Les opérations d'investissement hors immobilier pour 2,46 M€** en 2024 dont 0,56 M€ pour le financement par l'établissement du renouvellement des équipements WIFI.

**Enfin, il est également important de citer l'impact du projet LUE, qui présente un solde budgétaire excédentaire de 0,91 M€ en 2024.** Toutes années confondues, le projet LUE présente au 31/12/2024 un excédent en trésorerie de 16,58 M€, dans la mesure où sont consommées dans l'année les sommes perçues sur les exercices précédents, ce qui inclut les sommes perçues au titre de LUE probatoire.

**En 2024, l'autofinancement sur les opérations pluriannuelles est de 19,21 M€, qui proviennent à la fois des excédents sur l'activité courante constatés sur cet exercice et les précédents mais également par la mobilisation des réserves de l'établissement pour financer de l'investissement. Cet autofinancement est entièrement masqué par la perception d'importantes recettes (versements d'avance ou de solde sur projets) sur les opérations pluriannuelles.**

## 2.4 Emprunt

Pour les deux PPP « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé », le Conseil d'Administration de l'université a autorisé le Président le 20 septembre 2016 à contracter un emprunt auprès de la BEI pour financer par anticipation une partie de la redevance d'investissement due aux partenaires. Deux tirages ont été effectués en 2017 et 2018 pour un montant total de 44 M€ : 27,43 M€ sur l'opération « MIM-LEM3 » et 16,57 M€ sur l'opération « Biologie-Santé ». Ce capital emprunté auprès de la BEI est remboursé trimestriellement par l'Université.

Pour pouvoir financer l'investissement, à savoir le remboursement du capital à la BEI et le paiement de la redevance résiduelle d'investissement, l'État verse, chaque année, à l'Université de Lorraine une dotation spécifique, prise en charge sur des crédits du titre 7 relatifs aux dépenses d'opérations financières.

Cette dotation constitue une recette budgétaire pour l'université, suivie en recette fléchée, et est retracée dans les opérations pluriannuelles « Biologie-Santé » et « MIM-LEM3 ». La dotation de l'État correspondant au financement de l'investissement sur « MIM-LEM3 » s'élève à 1,15 M€, et à 1,91 M€ sur « Biologie-Santé ».

Si le remboursement de la redevance résiduelle d'investissement aux partenaires est une dépense budgétaire au sens de la GBCP, tel n'est pas le cas du remboursement du capital emprunté à la BEI. En effet, le remboursement de l'emprunt à la BEI est une opération non budgétaire au sens de la GBCP, qui est retracée dans le tableau 4 d'équilibre financier, dans la partie besoins, à la ligne remboursement d'emprunt. À titre d'information, il est à noter que le remboursement des intérêts est bien une dépense budgétaire de fonctionnement, couverte par l'État par une dotation spécifique dans le cadre de la SCSP.

**Par conséquent, une recette budgétaire vient couvrir une dépense non budgétaire, ce qui impacte positivement le solde budgétaire de l'université pour la part de la dotation d'investissement de l'État venant financer le remboursement en capital à la BEI en 2024, soit 1,60 M€ (1 M€ sur « MIM-LEM3 » et 0,60 M€ sur « Biologie-Santé »).**

En conclusion, il faut rappeler que le solde budgétaire n'est qu'un solde intermédiaire de trésorerie. Cette dernière ne sera au final impactée pour les PPP que par la seule redevance d'entretien maintenance qui est à la charge de l'établissement, et financée par la dotation pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien des bâtiments (EMEB).

À ces opérations qui figurent dans la ligne « remboursements et nouveaux emprunts » du tableau 4, il convient de préciser que des opérations de prêts sociaux effectués par l'établissement à ses personnels sont également comptabilisées ainsi que des dépôts et cautionnements dont l'impact sur la trésorerie est très marginal et inférieur à 0,01 M€.

## 2.5 Opérations au nom et pour le compte de tiers

Ces opérations sont détaillées dans le tableau 5 budgétaire des opérations pour le compte de tiers. Elles sont traitées en comptabilité générale en décaissement/encaissement uniquement en comptes de tiers, l'organisme ne disposant d'aucune marge de manœuvre décisionnelle.

**Les opérations pour compte de tiers présentent un impact positif de 5,04 M€ sur la trésorerie en 2024, alors que ces opérations étaient prévues à l'équilibre au budget rectificatif. Cette variation s'explique par des encaissements bien plus importants que prévus :**

- +4,37 M€ pour les dispositifs d'intervention pour le compte de tiers, dont la coordination de contrats subventionnés, pour lesquels l'université est coordinatrice et reverse les sommes perçues aux partenaires. Dans ce cadre, 12,74 M€ ont été encaissés alors que 8,37 M€ ont été reversés. Par rapport aux prévisions du budget rectificatif, il existe un écart de 4,52 M€ qui provient de l'encaissement de la part de ENACT destinée à l'UNISTRA pour 2,70 M€, non prévue au BR, ainsi qu'à des encaissements non prévus correspondant à des avances de l'UE destinées à être reversées pour 0,68 M€ ;
- +0,42 M€ pour la différence entre la TVA collectée pour le compte de l'État et la TVA déductible payée, cela étant dû à des décalages entre paiement et versements ;
- +0,24 M€ pour les autres opérations sur comptes de tiers.

**Pour l'ensemble de ces opérations dites non budgétaires, l'impact sur la trésorerie entraîne une augmentation de celle-ci de 5,04 M au titre des opérations pour compte de tiers.**

## 2.6 Variation de la trésorerie et trésorerie fléchée

**La variation de trésorerie au 31 décembre 2024 est de +17,02 M€, soit une augmentation très importante, supérieure de 19,71 M€ à celle attendue au budget rectificatif, en raison de versements de recettes, et notamment d'avances, beaucoup plus importants qu'escomptés.** La variation de trésorerie et les écarts par rapport à la prévision résultent des éléments décrits précédemment et synthétisés dans le Tableau 24 ci-après.

Tableau 24 : opérations de trésorerie

Opérations de Trésorerie (en M€)	BR 2024	CF 2024	Écarts CF 24 – BR 24
Solde Budgétaire	-0,93	13,58	14,51
Emprunt	-1,59	-1,60	-0,01
Opérations pour compte de tiers	-0,17	5,04	5,21
<b>Variation de la Trésorerie</b>	<b>-2,69</b>	<b>17,02</b>	<b>19,71</b>

Il faut ajouter que la trésorerie se décompose en trésorerie fléchée et en trésorerie non fléchée, composantes du solde budgétaire, auxquelles s'ajoutent l'emprunt et les opérations pour compte de tiers.

La différence entre la variation de la trésorerie et la variation de la trésorerie fléchée permet de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement (+) ou prélèvement (-). On constate que la trésorerie fléchée varie de +17,52 M€ par rapport à 2023, alors que la trésorerie non fléchée diminue de 0,50 M€ (pour rappel, ces données ne sont pas retraitées ici du PPP ni de l'autofinancement de l'établissement pour les opérations fléchées).

Tableau 25 : variation de trésorerie

Variation de la Trésorerie (en M€)	BR 2024	CF 2024	Écarts CF 24 – BR 24
Variation de la trésorerie disponible	-12,95	-0,50	12,45
Variation de la trésorerie fléchée	10,26	17,52	7,26
<b>Variation de la Trésorerie</b>	<b>-2,69</b>	<b>17,02</b>	<b>19,71</b>

**Au final, la trésorerie de l'établissement a été augmentée de 17,02 M€, soit supérieur de 19,71 M€ aux prévisions faites au budget rectificatif.** Pour obtenir le montant corrigé de la trésorerie fléchée, il convient

déduire les dépenses non budgétaires relatives au remboursement du capital de l'emprunt (1,60 M€) et d'ajouter la part d'autofinancement de l'établissement sur ces opérations sur recettes fléchées (estimée à 1,74 M€). Une fois ces éléments corrigés, la trésorerie fléchée apparaît comme étant en hausse de 17,66 M€ tandis que la trésorerie globalisée est en légère baisse de 0,64 M€. Cependant, ce chiffre doit être utilisé avec une certaine vigilance.

**En effet, un point d'attention à relever est que les financements obtenus pour des projets dans le cadre de la SCSP (COMP, AAP université inclusive démonstratrice) sont suivis sur la trésorerie globalisée de l'établissement, et diminuent de ce fait le prélèvement sur la trésorerie globalisée de plus de 6 M€, ce qui masque le déficit structurel de celle-ci. De même, l'ensemble des financements encaissés par l'établissement, et destinés à être reversés à des partenaires, ne sont pas suivis en trésorerie fléchée, et faussent également la lecture de la variation de la trésorerie globalisée sur l'exercice. Ceux-ci ont, pour rappel, un impact de +4,37 M€ en 2024. Ces éléments retraités, le déficit de la trésorerie non fléchée de l'établissement est supérieur à 10 M€.**

**La trésorerie est en augmentation de 17,02 M€ sur l'exercice pour s'établir à 145,45 M€ au 31 décembre 2024, du fait du poids des financements obtenus en avance de phase par rapport aux dépenses.**

**Le tableau 8 budgétaire relatif aux opérations liées aux recettes fléchées indique le montant de la trésorerie fléchée au 1<sup>er</sup> janvier 2025, qui est de 60,58 M€, une fois l'autofinancement apporté sur ces opérations ainsi que le remboursement de l'emprunt du PPP retraité, soit en forte hausse de 17,65 M€ par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

**La trésorerie fléchée représente 42 % du montant total de la trésorerie de l'établissement, contre 33% l'an passé, traduisant le poids toujours plus important des avances sur la trésorerie totale.**

À noter que toutes les opérations bénéficiant d'un financement affecté à un projet ne faisant pas l'objet d'un suivi en recettes fléchées, la trésorerie disponible ne peut être calculée par simple soustraction de la trésorerie fléchée. L'analyse de la trésorerie disponible sera détaillée au moment de l'analyse de la soutenabilité budgétaire en paragraphe 3.7.

### 3 La situation patrimoniale

Afin de donner une vision plus complète de la situation de l'établissement, il est important d'analyser les indicateurs principaux que sont le résultat, la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement. Ces indicateurs financiers sont repris dans le tableau 6 budgétaire qui retrace la situation patrimoniale de l'établissement. Dans ce tableau, **le compte de résultat, la capacité d'autofinancement et l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale sont établis conformément au principe de constatation des droits et obligations régissant la comptabilité générale.** Ainsi, ils présentent les conséquences sur le résultat et la situation patrimoniale de l'organisme des opérations associées aux autorisations budgétaires en AE et CP ainsi qu'aux recettes, au même niveau de détail ou de regroupement que la présentation des dépenses et des recettes du tableau des autorisations budgétaires. Ils apportent une vision complémentaire au tableau des autorisations et du solde budgétaire quant à la situation de l'université.

#### 3.3 Le résultat de l'exercice et la capacité d'autofinancement

Le compte de résultat présenté dans le tableau 6 budgétaire permet de déterminer **le résultat de l'exercice 2024. Celui s'élève à 3,06 M€, en augmentation de 2,42 M€ par rapport à 2023. Par rapport aux prévisions effectuées au budget rectificatif, le résultat de l'établissement est supérieur de 5,07 M€.**

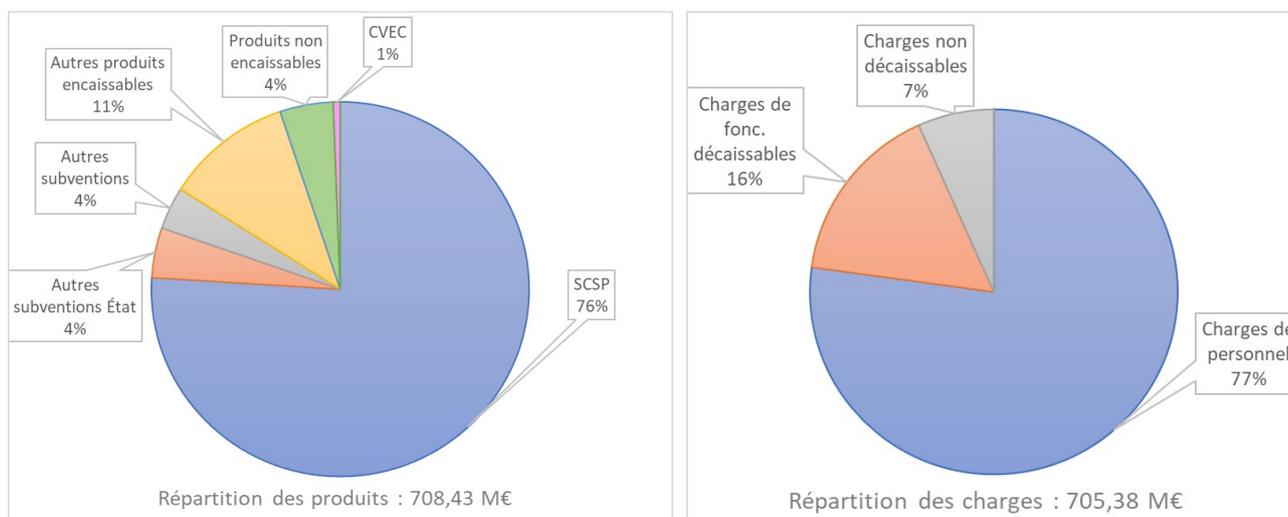
Comme nous l'expliquerons plus bas, les principales sources de variation entre le budget rectificatif et le compte financier résident dans des produits plus importants que prévus (le taux d'exécution des produits est de 100,39 %), et des charges légèrement inférieures aux prévisions (le taux d'exécution des charges est de 99,67 %).

Les principaux agrégats permettant d'expliquer la constitution du résultat sont détaillés dans le Tableau 26 et représentés dans les graphiques de la Figure 9 ci-après.

Tableau 26 : agrégats financiers

	BR 2024	CF 2024	Écart CF23 - BR23	CF 2023	Écart CF24 - CF23
SCSP (+)	536,521	538,337	-1,816	529,119	9,218
Fiscalité affectée (+)	4,187	4,187	0	4,003	0,184
Autres subventions (+)	60,300	56,457	3,843	50,636	5,821
Autres produits (+)	104,701	109,453	-4,752	103,745	5,708
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>705,709</b>	<b>708,434</b>	<b>-2,725</b>	<b>687,502</b>	<b>20,932</b>
Charges de personnel (-)	546,600	544,268	2,332	527,597	16,671
Charges de fonctionnement (-)	161,117	161,108	0,009	159,268	1,84
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>707,717</b>	<b>705,376</b>	<b>2,341</b>	<b>686,865</b>	<b>18,511</b>
<b>Résultat (Bénéfice : +)</b>	<b>-2,008</b>	<b>3,058</b>	<b>-5,066</b>	<b>0,637</b>	<b>2,421</b>
Produits issus de la CAF (-)	31,434	32,356	-0,922	32,143	0,213
Charges issues de la CAF (+)	46,227	47,206	-0,979	42,511	4,695
<b>CAF (+) / IAF (-)</b>	<b>12,785</b>	<b>17,907</b>	<b>-5,123</b>	<b>11,006</b>	<b>6,901</b>

Figure 9 : agrégats financiers



### 3.3.1 Les charges

#### a) La comparaison entre le budget rectificatif et les données du compte financier

**Du côté des dépenses, les charges de fonctionnement et de personnel s'élèvent à 705,38 M€ en 2024. Elles sont inférieures de 2,34 M€ par rapport à la prévision budgétaire.** L'essentiel du décalage provient des charges de personnel qui ont été surestimées de 2,33 M€, provenant des dépenses moins importantes que prévues, et à des charges à payer de personnel stables en 2024 par rapport à 2023, alors que celles-ci étaient prévues à la hausse au budget rectificatif.

#### b) La comparaison entre les données du compte financier 2024 et celles du compte financier 2023

**Par rapport à l'exercice 2023, les charges sont en augmentation de 18,51 M€ (+2,7 %).** Cette augmentation provient essentiellement d'une augmentation des charges de personnel pour 16,67 M€ (+3,2 %), impactées

par l'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice, ainsi que les mesures de revalorisation salariale dites « mesures Guerini », ainsi que les nouvelles mesures LPR, tandis que les charges de fonctionnement hors personnel augmentent de manière plus modérée, à +1,84 M€ (+1,2 %).

Concernant les charges de fonctionnement hors personnel, il convient de distinguer les variations entre 2023 et 2024 sur les charges décaissables et non décaissables.

**Les charges de fonctionnement décaissables hors personnel, qui s'élèvent à 113,90 M€, sont en baisse de 2,85 M€ par rapport à 2023, soit une baisse de 2,4 %. Les charges de fonctionnement décaissables hors personnel représentent aujourd'hui 16 % des charges de l'exercice.** Cette baisse s'explique de la même manière que la baisse constatée sur les CP de fonctionnement, à savoir la baisse du coût des fluides, encore plus marquée en comptabilité générale du fait de charges à payer à comptabiliser moins importantes en 2024 qu'en 2023.

La comparaison entre les derniers exercices est réalisée sur certains postes significatifs. Ainsi, les dépenses de fluides redescendent à 15,35 M€ en 2024, alors qu'elles se chiffraient à 20 M€ en 2023, soit une baisse de 23 %. Celles-ci restent supérieures à leur niveau d'avant crise (11 M€ en 2021).

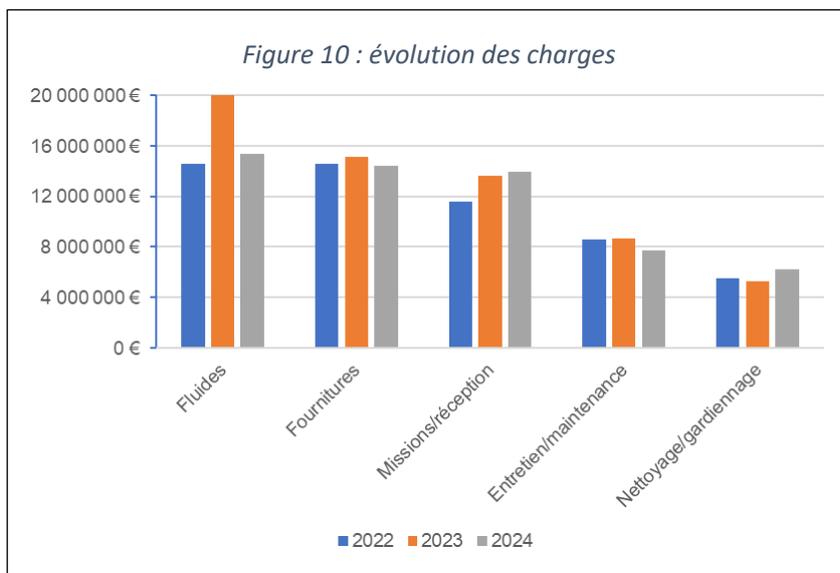
Les dépenses de fournitures et de petits matériels (entretien, pédagogique, recherche) hors investissement diminuent également de 4,5 % pour atteindre 14,46 M€ en 2024. Les dépenses de missions, réceptions, colloques, téléphonie sont, quant à elles, en hausse de 2,3 % et s'élèvent à 13,92 M€. Même si la hausse des dépenses est moins importante que l'an passé, ce poste reste à un niveau élevé, quasiment au même niveau que les dépenses de fournitures.

Les dépenses d'entretien maintenance sont quant à elles en baisse de 10 % à 7,74 M€, tandis que les dépenses de gardiennage et nettoyage augmentent de 18 % en 2024 pour atteindre 6,20 M€, ce qui est dû à la hausse des prix, et au fait que de nombreuses pénalités sous forme de réfaction de prix avaient été réalisées en 2023.

**Concernant les charges non décaissables (dotations aux amortissements, provisions pour risques et charges...), elles sont comptabilisées à hauteur de 47,21 M€.** Elles représentent 6,7 % des charges de l'établissement. Le niveau des charges non décaissables est en forte augmentation en 2024 de 4,70 M€. Dans le détail, les dotations pour amortissements augmentent de 4,42 M€ entre 2023 et 2024 à 45,36 M€ (+10,8 %), ceci résultant notamment de la mise en service des bâtiments rénovés dans le cadre du projet France Relance et CPER, mais également de l'amortissement des bâtiments IJL et ARTEM suite à leur intégration comptable en 2024, avec une contrepartie équivalente sur la reprise de la quote-part de subvention.

Les dotations pour charges et dépréciations des actifs augmentent quant à elles de 0,51 M€ pour atteindre 1,84 M€ en 2024 (+ 38 %) ce qui est notamment dû à l'inscription d'une provision de 0,44 M€ relative aux sommes dues par la SNEF sur un litige qui l'oppose à l'établissement sur des malfaçons pour des travaux sur la Bouzule.

**Pour les charges de personnels, qui s'élèvent à 544,27 M€ et représentent 77,2 % des charges, elles sont en augmentation de 16,67 M€ par rapport au compte financier de 2023.** Ces charges augmentent de 16,67 M€, soit 3,2 %. Les raisons sont les mêmes que celles indiquées pour les CP de personnel, à savoir les mesures de revalorisation, mais également la hausse des recrutements sur projets. La hausse constatée en comptabilité générale est légèrement moindre qu'en comptabilité budgétaire en raison du fait que certaines dépenses



payées en 2024 avaient été retenues dans les charges à payer de 2023 (reclassement, prises en charge tardives).

### 3.3.2 Les produits

#### a) *La comparaison entre le budget rectificatif et les données du compte financier*

**Du côté des recettes, les produits s'élèvent à 708,43 M€ et sont supérieurs de 2,72 M€ à la prévision budgétaire.**

**La subvention pour charges de service public est comptabilisée pour un montant de 538,34 M€, soit 1,82 M€ de plus que la prévision**, cela étant dû à des versements complémentaires de fin d'année, non connus au moment du budget rectificatif (cf. point 1.2.1). **Elle représente 76 % des produits de l'exercice (79,6 % des produits encaissables).**

**Les produits de la fiscalité affectée issus de la CVEC (4,19 M€) sont identiques aux prévisions réalisées en la matière lors du budget rectificatif 2024.**

**Les subventions (hors SCSP) sont comptabilisées pour 56,46 M€. Ces subventions représentent 8 % des produits de l'exercice. Elles sont moins élevées de 3,84 M€ par rapport à la prévision budgétaire.** Ceci est la conséquence de charges de fonctionnement et de personnel moins élevées que prévu sur des opérations financées. Pour ces projets, les produits étant rattachés aux charges effectives constatées sur l'exercice, une baisse des charges entraîne ainsi une baisse des produits à proportion de l'apport du financeur sur ces projets.

Par ailleurs, l'établissement avait également prévu une part moins importante de sa taxe d'apprentissage en produits, qui s'est élevée à 1,60 M€, ce qui a une conséquence sur la hausse des autres subventions, au détriment des ressources d'investissement.

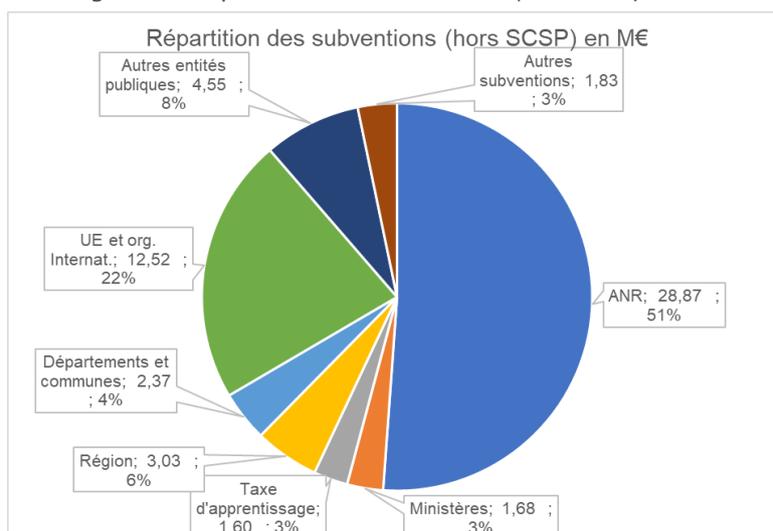
Enfin, **les autres produits se sont élevés à 109,45 M€, dont 32,36 M€ de produits dits non encaissables (quote-part de reprise, reprises de provision) et représentent 15,5 % de l'ensemble des produits de l'année. Les autres produits sont supérieurs de 4,75 M€ aux prévisions effectuées au budget rectificatif**, cet écart s'expliquant, à l'instar de ce qui a été expliqué pour les recettes budgétaires, à des produits supérieurs que prévus de 2 M€ sur les recettes provenant de formation (droits d'inscription et apprentissage) ainsi qu'aux recettes de la recherche, pour 1,5 M€ (contrat de collaboration de recherche, expertises), ainsi qu'à des produits non encaissables supérieurs de 0,59 M€ aux prévisions.

#### b) *La comparaison entre les données du compte financier 2024 et celles du compte financier 2023*

**Par rapport à l'exercice 2023, les produits sont en augmentation de 20,93 M€, soit une augmentation de 3 %. Ils se répartissent entre :**

- **La SCSP 2024 définitive qui s'élève à 529,12 M€, en augmentation de 9,22 M€, portée par les recettes liées au COMP** (cf. point 1.2.1). ;
- **Les subventions (hors SCSP) qui sont comptabilisées à hauteur de 56,46 M€, en augmentation de 5,82 M€ (+11,5 %).** La majorité des subventions appartient à la catégorie des subventions pluriannuelles avec condition d'octroi. Pour ces subventions, la comptabilisation en droits constatés s'effectue selon le mécanisme de rattachement des charges et des produits à l'exercice. Ainsi, la forte augmentation de charges constatée entre 2023 et 2024 sur certaines catégories de projets entièrement financés, et notamment les PIA/France 2030 entraîne par conséquence une augmentation des produits associés.
- La répartition par origine de financeurs est présentée dans le graphique de la Figure 11 ci-après. Les subventions **de l'ANR sont ainsi en forte hausse** (+4,76 M€ à 28,87 M€ soit +19,7 %, après avoir déjà fait + 6,55 M€ en 2023, en augmentation de 150 % depuis 2018), de même que les subventions de l'UE et autres organismes internationaux (+3,07 M€, à 12,52 M€, soit +32 %), tandis que les subventions des autres entités publiques sont en baisse de 1,54 M€ (-25 %).

Figure 11 : répartition des subventions (hors SCSP) en M€

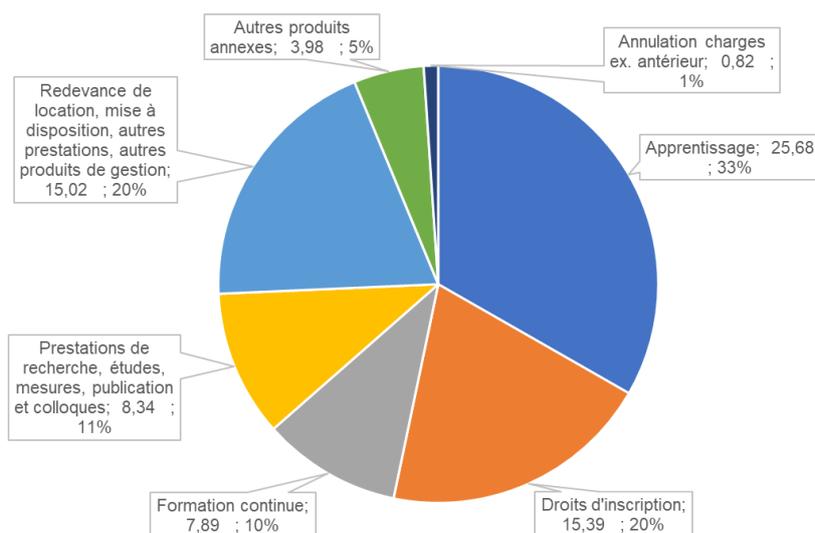


- Les produits de la fiscalité affectée (CVEC) en hausse de 0,18 M€ ;
- Les autres produits qui sont en augmentation de 5,71 M€ en 2024 (+5,5 %) pour s'élever à 109,45 M€. Dans le détail, les produits non encaissables sont en très légère hausse de 0,21 M€ (32,36 M€, +0,06 %), tandis que les autres produits encaissables marquent une augmentation plus soutenue de 5,50 M€, soit de 7,7 %, pour atteindre 77,10 M€. Dans le détail, les variations portent, pour les autres produits encaissables, sur :
  - Les ressources des contrats d'apprentissage, qui représentent plus du tiers des autres produits, et s'élèvent à 25,68 M€ en 2024, sont en hausse de 1,10 M€ par rapport à 2023 (+4,5 %), cette hausse étant due pour moitié à une facturation plus rapide des opérateurs. On constate une importante différence avec la comptabilité budgétaire, pour laquelle les recettes d'apprentissage sont en hausse de 3 M€, ce qui résulte du fait que les opérateurs de compétences ont versé les sommes attendues de manière beaucoup plus rapide, sans que le produit ne se rattache à 2024, ces droits seront alors constatés majoritairement sur 2025 ;
  - Les prestations de recherche ainsi que d'études, de mesures et expertises sont en hausse de 1,90 M€ (+30 %) pour s'élever à 8,34 M€, ce qui résulte du rattrapage du retard pris sur l'exercice précédent dans l'envoi des factures et rapports scientifiques permettant de constater les droits, ainsi que d'un nombre de contrats en cours supérieur en 2024 qu'en 2023 (+30) bien que le nombre de contrats conclus sur l'année même soit inférieur à ceux des exercices précédents ;
  - L'augmentation de 1,22 M€ de produits provenant de l'ARS pour le financement des PAMSU en 2024, financé entièrement par des produits encaissables au contraire de l'année 2023 où la reprise de provision a majoritairement permis le financement de ces dépenses ;
  - Les droits de scolarité sont en hausse de 0,39 M€ (+ 3 %), qui s'élèvent à 15,39 M€, dont 4,18 M€ au titre des droits d'inscription différenciés des étudiants extra-communautaires, en hausse de 0,48 M€ par rapport à 2023 (+ 13 %) ;
  - Les prestations de formation continue sont quant à elles en hausse de 0,31 M€ par rapport à 2023 (+ 4,2 %), à 7,97 M€.

Le graphique de la Figure 12 ci-après permet de représenter la répartition des autres produits encaissables de l'établissement :

- Les recettes liées à la formation représentent près des deux tiers des autres produits hors subvention, portés par le poids très important des ressources issues de l'apprentissage.
- La proportion est en légère baisse par rapport à 2023 du fait de la hausse des produits sur les activités de recherche.

Figure 12 : répartition des autres produits encaissables en M€



- **Les produits non encaissables comptabilisés à hauteur de 32,36 M€, en hausse de 0,21 M€ (+0,06 %).** Ceci résulte de fortes variations suivantes, qui se masquent :
  - De la forte hausse du montant de la quote-part de reprise sur amortissement de 3,26 M€, en miroir de la hausse des amortissements, pour atteindre 30,65 M€ ;
  - De la forte baisse des reprises sur provisions pour 3,07 M€, qui s'élèvent à 1,64 M€ en 2024. Il faut rappeler que l'exercice 2023 avaient fait l'objet d'importantes reprises de provision (1,38 M€ pour l'ARS, 0,24 M€ pour la dépréciation de la SATT, reprise de provision sur subvention FEDER pour 0,92 M€).

Par rapport à 2023, les charges de l'établissement augmentent de 18,51 M€ (+2,7 %). Cette augmentation trouve sa source dans la hausse des charges de personnel (+16,67 M€) qui fait suite à l'extension en année pleine des mesures Guerini, à l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires, et aux mesures LPR. La hausse des charges de fonctionnement hors personnel (+1,84 M€), provient de la hausse des charges non décaissables, qui masque la baisse des charges décaissables de 2,85 M€, provenant de la baisse des coûts de l'énergie.

Les produits, quant à eux, connaissent également une hausse de 20,93 M€ (+ 3 %), essentiellement portée par l'augmentation de la SCSP de 9,22 M€ (+ 1,74 %), hausse essentiellement due à la perception d'une première avance sur le COMP de 6,23 M€ en 2024, pour des dépenses à venir sur les exercices suivants.

Les subventions hors SCSP sont en hausse de 5,82 M€, portées par la hausse des produits sur les projets de l'ANR et de l'UE, tandis que les autres produits sont en hausse respectivement de 5,89 M€.

Porté notamment par l'augmentation de la SCSP qui préfinance le COMP à hauteur de 50 % pour 6,23 M€, ce qui complique la comparaison entre exercices, le résultat de fonctionnement est en hausse de 2,42 M€ par rapport à 2023, et s'établit à 3,06 M€. Ainsi, la forte hausse des charges, pour l'essentiel non compensée, est masquée par la hausse des produits et notamment ceux liés au COMP, qui impacte en 2024 le résultat pour +5,84 M€. L'effet de la comptabilisation de ces recettes empêche l'établissement de présenter un résultat déficitaire en 2024, mais confirme que la dégradation des finances et l'établissement a continué en 2024, mais dans une moindre mesure qu'en 2023, du fait de la baisse des coûts de l'énergie.

Le résultat est néanmoins meilleur que celui escompté au budget rectificatif de 5 M€ en raison de la perception de financements complémentaires sur la SCSP, non connus au moment du budget rectificatif, et à des produits légèrement plus importants, notamment sur les droits d'inscription, l'apprentissage, et les prestations de recherche.

**Le résultat, bien que positif de 3,06 M€, reste néanmoins extrêmement faible pour un établissement de la taille de l'université, qui a besoin de dégager un excédent beaucoup plus important pour financer les investissements nécessaires à son fonctionnement.**

### 3.3.3 La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) traduit la capacité de l'établissement à financer ses besoins pérennes en investissement. Elle est calculée par différence entre les produits encaissables et charges décaissables de l'exercice. Elle est portée en ressources du tableau de financement prévisionnel, matérialisant son caractère durable et permettant ainsi le financement d'acquisitions d'immobilisations ou le remboursement de l'emprunt. La prévision de la CAF et son exécution aux comptes financiers sont indiquées ci-après.

Tableau 27 : capacité d'autofinancement

CAF de l'exercice (en M€)	BR 2024	CF 2024	écarts CF24 - BR24	CF 2023	écarts CF24 - CF23
	12,785	17,907	5,122	11,006	6,901

La CAF présente une inflexion en 2024 du fait d'une hausse des produits plus importante que la hausse des charges.

La capacité d'autofinancement pour l'exercice 2024 s'élève à 17,90 M€, soit bien inférieure à l'objectif de présenter une CAF minimale de 30 M€ pour financer les investissements courants de l'établissement sans utiliser le fonds de roulement.

**Dans le détail, la sous-estimation du résultat (+5,06 M€ par rapport à la prévision) impacte directement le niveau de la CAF, supérieure de 5,12 M€ aux prévisions faites au budget rectificatif.**

**Du fait de produits encaissables qui augmentent (+20,72 M€) plus vite que les charges décaissables (+13,82 M€) la CAF s'améliore de 6,90 M€ par rapport à 2023.**

**Il faut relever que même si la hausse des produits liés à l'activité est réelle, il ne s'agit pas d'un vrai changement de tendance, dans la mesure où une part significative de la hausse des produits est due à la perception de 50 % des financements du COMP (6,23 M€), financements qui diminueront sur les exercices suivants, tandis que la baisse des charges décaissables, due à la baisse du coût de l'énergie (-4,64 M€), restera exceptionnelle car ces coûts ne devraient plus autant baisser sur les exercices suivants, alors que les dépenses de masse salariale continueront de croître (GVT).**

**On relèvera que le ratio rapportant la CAF aux produits encaissables est de 2,65 % en 2024, supérieur au chiffre de 1,7 % présenté en 2023, mais qui reste inférieur à 2022 qui présentait un ratio de 3,5 %.**

Ce ratio, dès lors qu'il est supérieur à 1, traduit notre capacité à dégager des ressources pendant l'exercice, qui nous permettent ainsi d'assurer le financement d'une partie de l'investissement de l'année. Ce ratio reste néanmoins très faible, compte tenu du volume des investissements nécessaires au fonctionnement de l'université.

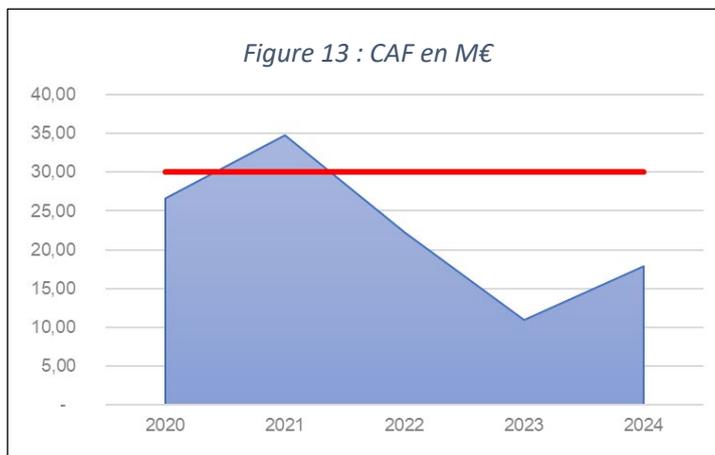
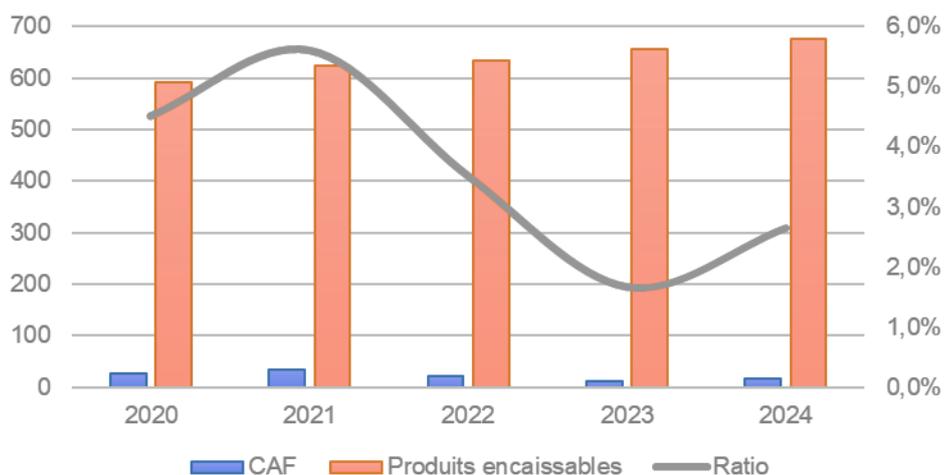


Figure 14 : ratio CAF sur produits encaissables



Par rapport à 2023, la CAF est en hausse de 6,90 M€, provenant du fait que les produits encaissables ont augmenté plus vite (+3,2 %) que les charges décaissables (2,1 %).

Si ces éléments apparaissent comme positifs, il est nécessaire de les tempérer car une grande partie des explications concernant les variations proviennent de phénomènes qui ne se reproduiront plus, à savoir le versement de 50 % des recettes liées au COMP pour 6,23 M€ qui augmente de quasiment autant la CAF, et la forte diminution du coût des fluides de près de 5 M€ en 2024. À l'inverse, le poids de la masse salariale reste important, et les augmentations à venir continueront d'obérer les moyens dont dispose l'établissement.

Le montant de la CAF 2024 signifie que l'établissement a été en capacité de financer environ 18 M€ de dépenses d'investissement à partir des ressources dégagées dans l'année, en plus des subventions d'investissement, niveau qui paraît insuffisant eu égard aux investissements qu'il incombe à l'établissement de réaliser, notamment dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments.

### 3.4 Le tableau de financement et la variation du fonds de roulement

La variation du fonds de roulement découle de l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés (également appelé tableau de financement). En effet, la présentation en équilibre du tableau 6 budgétaire (2<sup>ème</sup> partie) est réalisée par la variation du fonds de roulement (apport au fonds de roulement ou diminution du fonds de roulement).

Avant de rentrer dans le détail de la variation du fonds de roulement, il faut noter que l'université a intégré à son bilan les bâtiments ARTEM et IJL suite à la réception du rapport d'évaluation, ce qui a eu un impact sur les emplois et ressources de 31,01 M€. Ces écritures sont sans impact sur la variation du fonds de roulement.

Au budget rectificatif 2024, une diminution du fonds de roulement de l'établissement de 16,75 M€ avait été votée. La variation effective du fonds de roulement au 31 décembre 2024 est en diminution de 13,84 M€, soit un écart de 2,91 M€ par rapport à la prévision budgétaire. La variation par rapport au budget et au compte financier de l'an passé est donnée ci-dessous.

Tableau 28 : variation du fonds de roulement

Variation du fonds de roulement (en M€)	BR 2024	CF 2024	écarts CF24 - BR24	CF 2023	écarts CF24 - CF23
	-16,573	-13,839	2,734	-25,235	11,396

Le prélèvement de près de 14 M€ sur le fonds de roulement s'explique par le montant toujours important des travaux que l'établissement autofinance en 2024, pour certains cas en complément de financements extérieurs.

**L'écart de 2,73 M€ avec la prévision constatée s'explique par des dépenses d'investissement moins importantes que prévues, ce qui a également une conséquence sur le niveau des ressources.**

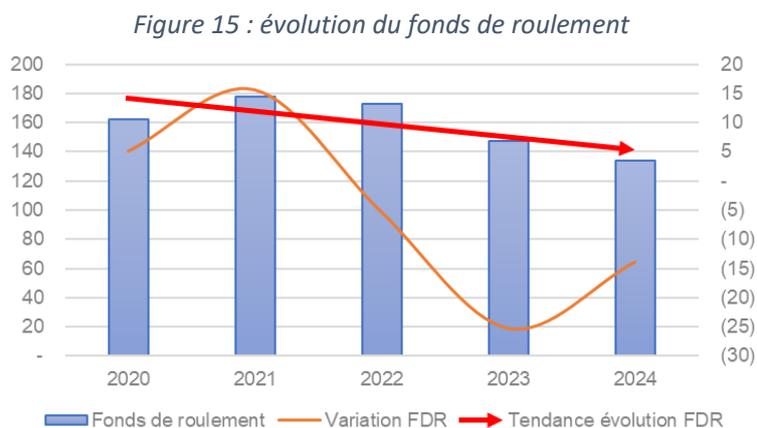
On constate, entre la prévision au budget rectificatif 2024 et le réalisé au compte financier 2024 une surestimation des emplois d'investissement de 5,71 M€. Ce décalage s'explique de la même manière que celui qui existe pour les CP d'investissement, mais dans une plus forte mesure car le paiement d'avances sur marché n'a pas d'impact comptable.

En ce qui concerne les ressources, une fois l'intégration de l'IJL et ARTEM retraitée, on constate que celles-ci ont été surestimées de 2,79 M€. En effet, les ressources d'investissement étaient prévues à hauteur de 35,12 M€ au budget rectificatif, alors que celles-ci se sont élevées à 32,32 M€, soit une différence de 2,79 M€ entre les prévisions budgétaires et le réalisé au compte financier.

Cette différence provient d'abord d'une capacité d'autofinancement plus élevée de 5,12 M€ par rapport aux prévisions, et des subventions moins élevées que prévu de 7,98 M€. La différence entre la prévision et le réalisé au niveau des subventions provient du fait que les dépenses d'investissement sur projets ont été moindre que prévu de près de 6 M€, ce qui entraîne par voie de conséquence une baisse des ressources d'investissement.

**En présence de subventions d'investissement en baisse, cela vient ainsi diminuer le taux de financement des actifs et contraint l'établissement à financer sur ressources propres une plus large partie de ses investissements en 2024.**

On constate ici une tendance confirmée de diminution du fonds de roulement, bien que ralentie en 2024, en raison de l'augmentation des ressources, en grande partie lié au COMP. Compte tenu des prévisions actuelles, le coefficient directeur décrivant l'évolution du fonds de roulement devrait encore diminuer.



**Le détail de la variation du fonds de roulement est détaillé dans le tableau ci-dessous qui reprend le tableau de l'évolution de la situation patrimoniale (tableau 6 budgétaire).** La comptabilisation au bilan des bâtiments de l'IJL en 2024 ainsi que de la dotation non consommable LUE en 2023 a été exclue du Tableau 29 ci-après afin de faciliter la comparaison avec la prévision et l'exécution financière 2024.

*Tableau 29 : tableau de financement*

Tableau de financement (en M€)	BR 2024	CF 2024	Écarts CF24 – BR24	CF 2023	Écarts CF24 - CF23
Capacité d'autofinancement (+)	12,785	17,907	5,122	11,006	6,901
Financement de l'actif - autres ressources (+)	22,332	14,417	-7,915	22,379	-7,962
Dépenses d'Investissement (-)	48,556	42,845	-5,711	55,349	-12,504
Augmentation des dettes financières (+)	0	0	0	0	0
Remboursement des dettes financières (-)	3,314	3,318	0,004	3,271	0,047
<b>Fonds de roulement (Apport : + / Prélèvement : -)</b>	<b>-16,753</b>	<b>-13,839</b>	<b>2,914</b>	<b>-25,235</b>	<b>11,396</b>

**Par rapport au compte financier 2023, les dépenses d'investissement (ou emplois) sont en baisse de 5,71 M€ (-11,76 %), du fait de dépenses en baisse sur les opérations de travaux.**

**À la fin de l'année 2024, le fonds de roulement est diminué de près de 14 M€ par rapport à 2023. Ceci est la résultante :**

- **De l'impact des PPP**, qui se traduit par le remboursement du capital du prêt contracté auprès de la BEI et du résiduel d'investissement payé trimestriellement aux partenaires des bâtiments pour les opérations « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé », **pour un impact négatif de 3,32 M€ ;**
- **D'une diminution du fonds de roulement de 10,52 M€, résultant des autres opérations d'investissement.**

Du fait de ressources d'investissement en baisse, le taux de financement des actifs de l'établissement par des subventions d'investissements chute à 33%, soit bien en deçà de celui qu'il était sur les exercices précédents (54 % en 2022, 40 % en 2023), au cours desquels il était porté par les subventions importantes de l'État pour le financement des travaux.

**Compte-tenu des éléments exposés précédemment, le fonds de roulement de l'établissement au 31 décembre 2024 s'élève désormais à 133,71 M€, pour une baisse de 13,84 M€.**

Cependant, il faut rappeler qu'une part importante de ce fonds de roulement correspond à la comptabilisation de la subvention de l'État pour le financement de la redevance d'investissement des bâtiments en PPP et de la dette financière (remboursement du capital) liée à l'emprunt. Au cours des 18 prochaines années, l'établissement financera, par prélèvement sur fonds de roulement, la redevance résiduelle d'investissement et le remboursement du capital. Toutefois, ces sommes ne figurent pas actuellement dans la trésorerie de l'établissement car elles feront l'objet d'un versement annuel par l'État.

**À fin 2024, la part du fonds de roulement liée aux PPP est de 63,69 M€, dont 39,89 M€ pour « Biologie-Santé » et 23,80 M€ pour « MIM-LEM3 ». Ainsi, le niveau du fonds de roulement hors PPP s'élève à 70,02 M€ à fin 2024.**

Le montant de la CAF 2024 indique que l'établissement a été en capacité de financer près de 18 M€ d'investissement à partir des ressources dégagées dans l'année, en plus des subventions d'investissement, ce qui représente une hausse de près de 7 M€ par rapport à 2023. Cependant, cette CAF reste insuffisante pour financer à la fois les investissements liés à l'activité courante (9 M€), les opérations de travaux récurrentes sur les bâtiments (Gros entretien, mise en accessibilité), les opérations de rénovation énergétique, ainsi que les investissements dans les infrastructures réseaux.

Les subventions et ressources comptabilisées (14,41 M€) permettent d'assurer un tiers du financement de l'investissement 2024.

Dans la mesure où la CAF, et les ressources d'investissement ont été insuffisantes pour financer la totalité de ces investissements, l'établissement a eu recours à un prélèvement sur le fonds de roulement pour financer une part importante des investissements.

Par rapport à 2023, le fonds de roulement est diminué de 13,84 M€, dont 3,32 M€ proviennent des PPP (remboursement des dettes financières) et 10,52 M€ des investissements.

**Fin 2024, le fonds de roulement net global s'élève à 133,71 M€, et à 70,02 M€ une fois les opérations liées aux PPP retraitées.**

**Le ratio, issu du nouveau décret financier 2024-1108 du 2 décembre 2024, qui rapporte (en jours) les crédits de paiement de fonctionnement et de personnel décaissables au montant du fonds de roulement au 31 décembre 2024, est de 73 jours, soit bien au-delà du seuil de non soutenabilité fixé à 15 jours. Ce ratio n'est plus que de 38 jours si on considère le fonds de roulement hors PPP.**

### 3.5 La variation du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

**Le besoin en fonds de roulement (BFR) est un indicateur important. Il représente le besoin de financement à court terme résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité de l'établissement.** Le BFR d'une université est structurellement négatif parce que les encaissements précèdent globalement les décaissements au niveau agrégé de l'Université, c'est-à-dire que l'on encaisse plus vite que l'on ne dépense. Cependant, l'Université de Lorraine a la particularité de présenter un besoin en fonds de roulement positif du fait de l'inscription de la dette de l'État au titre des PPP, qui vient augmenter le fonds de roulement, et le besoin en fonds de roulement.

**Depuis 2017 et la comptabilisation des PPP, il s'agit de la première année où l'établissement présente un besoin en fonds de roulement négatif. Celui-ci est en importante baisse de 30,86 M€ pour s'établir à - 11,74 M€.**

Les éléments de variations du BFR et de la trésorerie sont retracés dans le Tableau 30 ci-après.

Tableau 30 : variation du fonds de roulement, du BFR, et de la trésorerie

Budget (en M€)	BR 2024	CF 2024	Écarts CF24 – BR24	CF 2023	Écarts CF24 - CF23
Fonds de Roulement (FR)	130,797	133,710	2,913	147,549	-13,839
Besoin (-) ou Excédent (+) en FR	5,048	-11,744	-16,792	19,115	-30,859
Trésorerie	125,749	145,454	19,705	128,434	17,02

**La variation du BFR est très importante entre la prévision budgétaire et le réalisé, à 16,79 M€.** Ceci résulte en premier lieu de la perception de recettes, et notamment d'avances, de manière bien plus importante qu'escompté en 2024. Ainsi, le projet ENACT qui a fait l'objet d'un versement de 5,40 M€ en 2024 impacte d'autant le besoin en fonds de roulement, versement qui n'était pas prévu sur l'année 2024. On peut également relever que les versements de l'UE, essentiellement des soldes, ont été encaissés plus rapidement que prévu pour près de 3 M€, ce qui entraîne également une diminution de ce même besoin en fonds de roulement. En second lieu, et dans une moindre mesure, cette variation s'explique également par des dépenses légèrement moindres que prévues sur projet financés. C'est avant tout des versements plus nombreux et plus rapides qui expliquent la variation par rapport au budget rectificatif.

Il est à noter que, comme chaque année, le besoin en fonds de roulement est diminué du versement par l'État des crédits correspondant aux emplois d'investissement qu'il finance dans le cadre des PPP, soit 3,32 M€.

Par rapport à 2023, le besoin en fonds de roulement diminue de manière très importante pour 30,86 M€, du fait du poids de plus en plus important des avances dans la trésorerie de l'établissement.

S'agissant des PIA/France 2030 déjà notifiés, ceux-ci diminuent le BFR dans la mesure où les versements annuels restent supérieurs aux dépenses effectuées. À titre d'exemple, le projet LUE dévolu présente un BFR de plus de 16 M€ au 31 décembre 2024, en raison de dépenses inférieures aux financements obtenus.

Par ailleurs, du fait de la perception importantes de soldes sur projet en 2024, l'établissement est beaucoup moins en avance de trésorerie qu'il pouvait l'être sur l'exercice précédent, notamment sur les projets européens.

**En 2024, le niveau du besoin en fonds de roulement est de -11,74 M€ et s'explique principalement par la part importante des avances encore reçues en 2024, ainsi que la perception plus rapide de recettes qui étaient attendues en 2025.**

**En corrigeant l'impact du PPP, le BFR serait négatif de plus de 75 M€, traduisant le poids extrêmement important des avances sur projets dans la trésorerie de l'établissement.**

**En 2024, en raison de la diminution du fonds de roulement de 13,84 M€ et de la diminution du besoin en fonds de roulement de 30,86 M€, la trésorerie est en hausse de 17,02 M€ pour s'établir à 145,45 M€ au 31 décembre 2024.**

### 3.6 Les restes à payer et les restes à engager

Les AE et les CP permettent d'analyser la soutenabilité du budget d'un point de vue annuel et pluriannuel, en matérialisant le début et la fin de la chaîne financière en dépense, au moyen notamment des restes à payer, qui correspondent aux AE consommées (engagements juridiques pris) et non soldées par un paiement.

**Le montant au 31 décembre 2024 des restes à payer est de 105,51 M€,** alors que le budget rectificatif prévoyait un niveau final de restes à payer de 106,91 M€. **Au cours de l'exercice 2024, les restes à payer ont donc augmenté de 8,59 M€.** Cette hausse s'explique par l'importance des engagements ayant eu lieu en 2024, notamment pour le marché global de performance énergétique, qui présentera des dénouements en CP sur les six prochaines années. Ainsi, les AE de fonctionnement sont supérieures de plus de 10 M€ au CP tandis que les AE d'investissement sont inférieures de près de 2 M€ aux CP d'investissement.

Sur les 105,51 M€ de restes à payer, 63,10 M€ proviennent des opérations pluriannuelles (60 %), dont 31,09 M€ sont issus des engagements pris dans le cadre des deux PPP (30 % des restes à payer), et 19,19 M€ concernent les restes à payer sur les autres opérations immobilières suivies sur le PP2I.

Si on projette l'impact des opérations pluriannuelles sur la trésorerie, au vu de la programmation en cours, **il est attendu un prélèvement de la trésorerie de 140 M€ au cours des prochaines années. Cette somme correspond aux engagements pris en matière de financement sur fonds propres d'opérations d'investissements (PP2I, programme pluriannuel d'investissement en soutien direct aux activités de recherche et de formation, mais aussi financement BEI) et aux décalages de trésorerie entre encaissements et décaissements sur les opérations pluriannuelles.** Ce dernier montant correspond à la différence entre les avances perçues par l'établissement dans le cadre de ces opérations et pour lesquelles l'établissement va devoir réaliser des dépenses (86 M€) et les dépenses déjà réalisées et pour lesquelles il est en attente d'un reversement (15 M€). Ce chiffre est en augmentation continue, du fait de l'existence de nombreuses avances sur projets (LUE pérennisé, PIA France 2030, Mundus). Celles-ci entameront leur décroissance lorsque les dépenses de l'année dépasseront les versements annuels prévus.

Concernant les opérations sur fonds propres, les restes à payer sur les opérations pluriannuelles sont de plus de 15 M€, et le montant des engagements budgétés via à un recours à l'autofinancement est de près de 55 M€ à fin 2024 ce qui concerne en grande majorité les travaux effectués dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement immobilier.

**Enfin, le niveau des charges à payer (12,2 M€) parmi les restes à payer est relativement faible puisqu'elles représentent un peu moins de 12 % des restes à payer. Cela indique que, malgré un niveau de restes à payer important, il n'y a pas de risques importants de décaissements de trésorerie dans les mois à venir.**

**Fin 2024, le montant des restes à payer est de 105,51 M€, en hausse de 8,59 M€.**

**Les décalages de trésorerie sur opérations pluriannuelles financées sont de 70 M€ (avances de nos financeurs).**

### 3.7 Faits saillants et soutenabilité budgétaire à moyen terme

#### Soutenabilité des éléments chiffrés du compte financier :

**Le compte financier est considéré comme soutenable dans la mesure où les trois conditions cumulatives à la soutenabilité,** introduites par le décret 2024-1108 du 2 décembre 2024, et rappelées aux des articles R719-61 et R719-109 du code de l'éducation, **sont remplies.**

En effet, s'agissant du ratio sur la trésorerie, la trésorerie disponible au 31 décembre permettait de couvrir 80 jours de CP de fonctionnement et masse salariale, soit bien au-delà du seuil de 30 jours. S'agissant du fonds de roulement, celui-ci permettrait d'en couvrir 73 jours, soit bien au-delà du seuil de 15 jours. Ce ratio est ramené à 38 jours si les opérations de PPP sont retraitées. Enfin le ratio des charges de personnel sur les produits encaissables dit « Dizambourg » atteint 80,5 % en 2024, soit en-deçà du seuil maximum fixé à 83 %.

### **Soutenabilité à moyen terme de la trajectoire présentée au compte financier :**

Si on compare les indicateurs financiers portés par le compte financier 2024 à ceux de 2023, on constate que la plupart de ceux-ci sont en amélioration, avec une amélioration du solde budgétaire, une trésorerie en hausse, une augmentation du résultat, une amélioration de la CAF, et une diminution du prélèvement sur les fonds de roulement par rapport à l'an passé (-25 M€ en 2023, contre -14 M€ en 2024).

Cependant, comme cela a déjà pu être indiqué à plusieurs reprises dans la présente note, il faut noter le **caractère particulier** de l'exercice au niveau de la perception des recettes, et de la comptabilisation des produits. **En 2024, l'établissement a perçu un niveau inédit d'avances sur projet pour des dépenses à venir, qui ont augmenté de manière très importante son solde budgétaire et sa trésorerie. Le versement de 50 % des crédits liés au COMP, encaissé et entièrement comptabilisé en 2024 entraîne ainsi une augmentation du résultat et de la CAF de près de 6 M€. Sans cet effet, le résultat aurait été déficitaire de près de 3 M€, soit encore en dégradation par rapport à 2023.** Les modalités de comptabilisation du COMP font que l'établissement risque de rencontrer sur les exercices suivants un effet ciseaux, à savoir une augmentation des dépenses liées à ce projet, et une baisse des recettes en parallèle, l'essentiel ayant été versé en avance de phase.

La situation des finances de l'établissement reste fragile du fait du poids toujours très important de la masse salariale, qui augmente de quasiment 18 M€ en 2024. Le poids croissant de la masse salariale entraîne une double contrainte, à savoir que son augmentation mécanique va nécessiter de diminuer d'autres catégories de dépenses/projets pour les absorber. De surcroît, l'augmentation très rapide de la masse salariale fait également peser un risque de non soutenabilité, à l'aune des nouvelles conditions posées par le décret financier. L'établissement va devoir donc agir sur celle-ci pour pouvoir rester maître de ses choix sur les exercices suivants, ce qu'il a déjà commencé à faire en réduisant les dotations octroyées aux entités, ainsi qu'en limitant le nombre de postes ouverts lors de la campagne d'emploi.

**Ce tableau réaliste des finances de l'université ne doit pas non plus faire oublier certains motifs d'optimisme**, à savoir le **dynamisme de l'établissement dans l'obtention de nouveaux projets**, qui plus est dans des secteurs d'avenir pour lesquels l'université est attendue pour devenir un acteur de premier plan. En outre, le fait que les produits liés à son activité soient en hausse est un point à souligner, bien que cette tendance reste à confirmer sur les exercices suivants. En parallèle, la loi de finances pour 2025 telle qu'elle a été promulguée accorde également plus de moyens aux universités afin de couvrir les charges nouvelles liées à l'augmentation de 4 points du CAS Pensions, moyens non prévus au budget initial de 2025. Ceux-ci, bien qu'insuffisants pour couvrir la totalité de l'augmentation des dépenses courantes à venir, vont permettre de présenter une situation améliorée au budget rectificatif de 2025.

Par ailleurs, après plusieurs années de hausses, les dépenses courantes de fonctionnement sont en baisse, grâce à la baisse du coût de l'énergie. Cependant, l'établissement n'a pas encore enclenché de vrai plan d'économie sur ses dépenses courantes hors fluides. Si ces éléments doivent être soulignés, ils ne sont pas de nature à remettre en cause la trajectoire financière qu'emprunte l'établissement depuis plusieurs années, tout au plus réduisent-ils la pente décalant d'un exercice ou deux l'atteinte des seuils de non soutenabilité, et surtout, ils ne permettent pas à l'établissement de reconstituer sa capacité d'autofinancement, pourtant nécessaire pour pouvoir réinvestir et maintenir la qualité de l'exercice de nos missions.

**Le compte financier 2024 confirme en effet la tendance qui était décrite au budget rectificatif de 2024, les écarts entre la prévision et l'exécution au niveau des ressources dont dispose l'établissement étant au final très faibles (moins de 3 M€ d'écart sur le fonds de roulement).**

**Sur un plan pluriannuel, on peut projeter l'impact des opérations pluriannuelles que l'établissement a inscrites.** Ainsi, l'impact des opérations pluriannuelles sur la trésorerie, provenant à la fois des décalages entre les encaissements et décaissements, mais aussi de l'autofinancement que l'établissement a prévu d'apporter, est estimé à 140 M€. À cela, il convient encore de déduire les décaissements à venir sur les opérations non budgétaires (reversement de subventions pour les projets dont l'UL est coordinatrice) estimés à 10 M€. Une fois ces retraitements effectués, **la trésorerie qui apparaît comme disponible est déficitaire (-5 M€), ce qui signifie que l'établissement a prévu davantage de dépenses sur les exercices à venir qu'il n'en a la capacité de les financer par rapport à ce qui est aujourd'hui programmé, et conduira l'établissement à devoir financer son investissement par la CAF et non par le fonds de roulement d'ici 3 ans. Ce constat avait déjà été réalisé**

**au budget initial 2025 et n'est pas remis en question par les données du compte financier.** L'établissement devra donc dégager, sur les exercices suivants, des marges sur son activité courante afin de permettre de financer ces opérations, mais également d'en inscrire de nouvelles par la suite.

Si l'établissement ne doit pas perdre de vue la question de développer ses ressources, celles-ci restent aujourd'hui bien trop dépendante de l'État, ainsi que de la situation financière des financeurs publics. Compter uniquement sur celles-ci fait peser un risque fort sur l'établissement dans un contexte de baisse de la dépense publique.

Pour 2024, l'excédent que présente l'établissement sur son activité courante est inférieur à 4 M€. À titre de comparaison, il était supérieur à 13 M€ en 2022, ce qui traduit la baisse rapide des moyens dont dispose l'établissement. Celui-ci devrait être d'au moins 20 M€ si l'établissement souhaite pouvoir financer de nouveaux travaux ou projets. Pour retrouver des marges, cela nécessite des mesures d'économie importantes, étant signalé que les augmentations de la masse salariale à venir, non compensées ou partiellement, nécessiteront également des mesures d'économie pour être absorbées. Cela revient à pouvoir présenter un résultat aux alentours de 15 M€ et une CAF proche des 30 M€, ce qui permettrait de réinvestir dans nos bâtiments, mais également directement dans la recherche et la formation. Le levier des frais de gestion ayant déjà été activé, il est nécessaire à présent de travailler collectivement sur les pistes d'économies qui permettraient de dégager les marges dont l'établissement a besoin pour rester compétitif, mais également maître de ses choix. En effet, si la situation venait à perdurer les seuils de non soutenabilité pourraient être atteints sur les prochains exercices, au premier rang le ratio « Dizambourg », ce qui conduirait l'établissement à se faire imposer les choix d'économies.

**Prendre le risque de ne pas corriger dès à présent la trajectoire financière revient à accepter de perdre dans quelques années la maîtrise sur les choix à mettre en œuvre pour permettre la soutenabilité financière de l'établissement.**

## Résumé

### Conditions de soutenabilité :

1. **Ratio de Trésorerie** : La trésorerie disponible au 31 décembre permet de couvrir 80 jours de charges de personnel (CP) et de masse salariale, dépassant largement le seuil de 30 jours.
2. **Fonds de Roulement** : Le fonds de roulement permet de couvrir 73 jours de CP, bien au-delà du seuil de 15 jours. Ce ratio est ramené à 38 jours si les opérations de partenariats public-privé (PPP) sont retraitées.
3. **Ratio « Dizambourg »** : Le ratio des charges de personnel sur les produits encaissables atteint 80,5 % en 2024, en deçà du seuil maximum de 83 %.

### Situation de 2024 :

- Amélioration du solde budgétaire
- Augmentation de la trésorerie
- Hausse du résultat
- Amélioration de la capacité d'autofinancement (CAF)
- Diminution du prélèvement sur le fonds de roulement par rapport à 2023

### Facteurs exceptionnels en 2024 :

- Perception inédite d'avances sur projets pour des dépenses futures, augmentant significativement le solde budgétaire et la trésorerie.
- Versement anticipé de 50 % des crédits liés au Contrat d'Objectifs et de Moyens Pluriannuel (COMP), augmentant pour ce seul exercice le résultat et la CAF de près de 6 M€. Sans cet effet, le résultat aurait été déficitaire de près de 3 M€.

### Perspectives et défis à venir :

- Certains motifs d'optimisme : Nouveaux projets, hausse des recettes courantes, baisse des dépenses de fluides, loi de finances pour 2025 qui est plus favorable que le projet de loi de finances prévu lors de l'élaboration du BI 2025, sans que cela ne couvre l'augmentation des dépenses courantes en 2025.
- Attention portée sur l'effet ciseaux lié au COMP : Augmentation future des dépenses liées au COMP et baisse des recettes, l'essentiel ayant été versé en avance. Impact fort à venir sur les exercices suivants sur la variation du résultat et la CAF.
- Poids de la Masse Salariale : Augmentation des dépenses 18 M€ en 2024, risque de dépasser sur les exercices suivants le seuil de non-soutenabilité.
- Impact des Opérations Pluriannuelles : Une fois l'impact des opérations projeté sur les prochaines années, la trésorerie disponible est déficitaire de 5 M€.
- Nécessité de Mesures d'Économie : Besoin de dégager des marges pour financer les opérations en cours et en inscrire de nouvelles

**Bien que la situation financière s'améliore ponctuellement, des mesures d'économie importantes sont nécessaires pour maintenir la soutenabilité financière. Ne pas corriger la trajectoire financière dès maintenant pourrait conduire à une perte de maîtrise de l'établissement sur les choix budgétaires futurs à effectuer.**